

# RAPPORT

## SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

de collecte et de traitement  
des déchets ménagers





# INTRODUCTION

Conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, définissant les indicateurs techniques et financiers du rapport d'activités, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a le plaisir de vous adresser le présent document retraçant l'activité « collecte des déchets » de la structure intercommunale pour l'année 2019.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la structure intercommunale à son conseil municipal en séance publique.

Ce rapport doit être mis à la disposition du public au siège de l'établissement de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Il est également diffusable par courriel, et disponible sur le site de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ([www.paysdegrasse.fr](http://www.paysdegrasse.fr) rubrique « Pratique », « Téléchargements » et « Documentation Pays de Grasse »).

## Présentation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014, est issue de la fusion de la Communauté de Communes des Monts d'Azur (12 communes), de la Communauté de Communes des Terres de Siagne (6 communes) et de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (5 communes). Elle regroupe 23 communes et 101 594 habitants (INSEE 2019) sur un territoire de 490 km<sup>2</sup>. La Communauté d'Agglomération exerce de plein droit à la place des communes 3 types de compétences : obligatoires, optionnelles et supplémentaires.

### OBLIGATOIRES

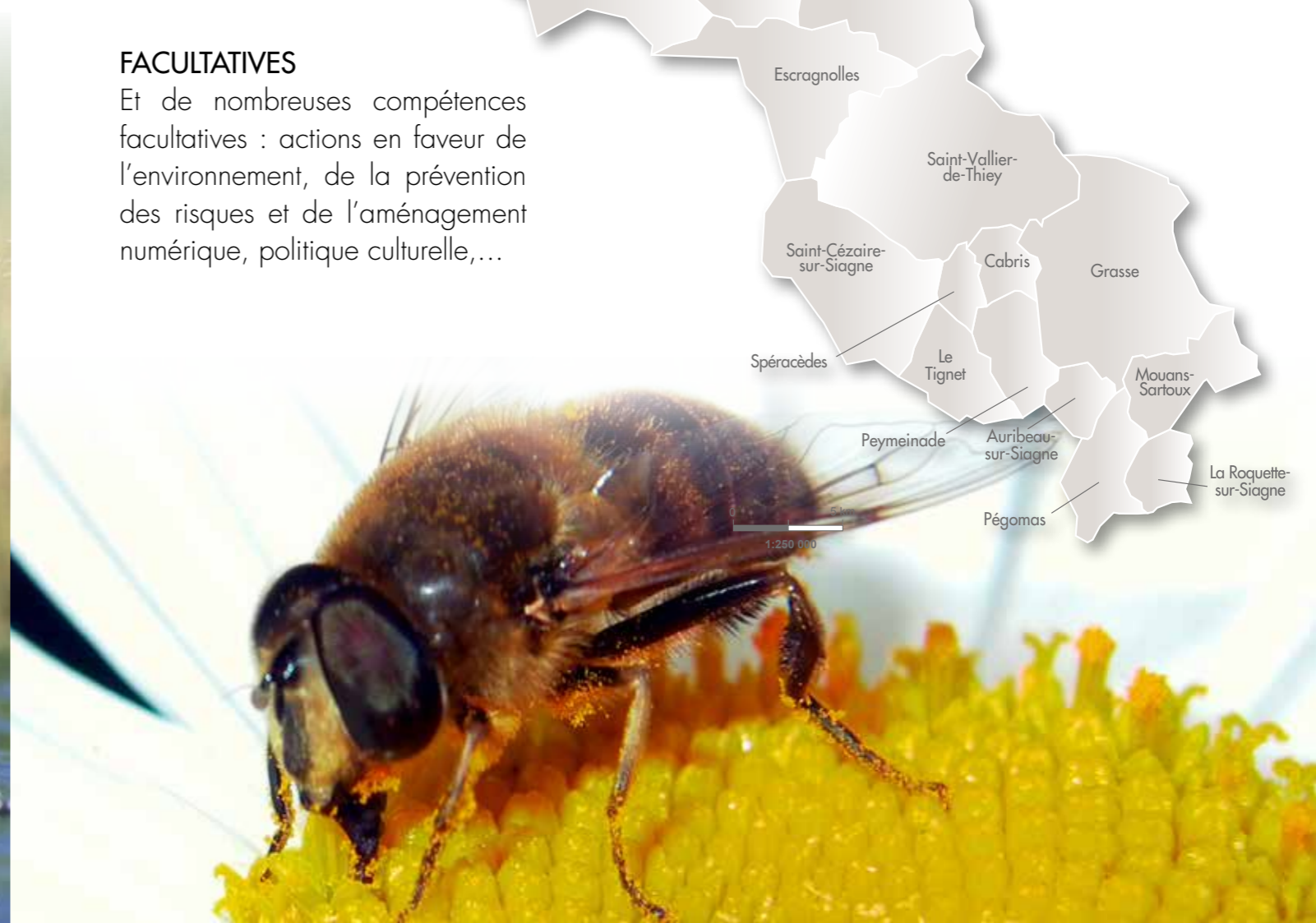
- Le développement économique
- L'aménagement du territoire
- L'habitat
- La politique de la ville

### OPTIONNELLES

- L'environnement et la collecte des déchets
- La culture et le sport
- La voirie et le stationnement
- L'action sociale

### FACULTATIVES

Et de nombreuses compétences facultatives : actions en faveur de l'environnement, de la prévention des risques et de l'aménagement numérique, politique culturelle,...





# SOMMAIRE

## PARTIE 01 - Présentation générale du service

- 1. Création et compétences : p 7
- 2. Territoire desservi : p 8
- 3. Moyens humains : p 10
- 4. Équipements : p 11

## PARTIE 02 - Indicateurs techniques

- 1. Organisation du service : p 19
- 2. Tonnages 2019 : p 24
- 3. Évolution des tonnages : p 24
- 4. Compostage et lombricompostage domestiques : p 29

## PARTIE 03 - Indicateurs financiers

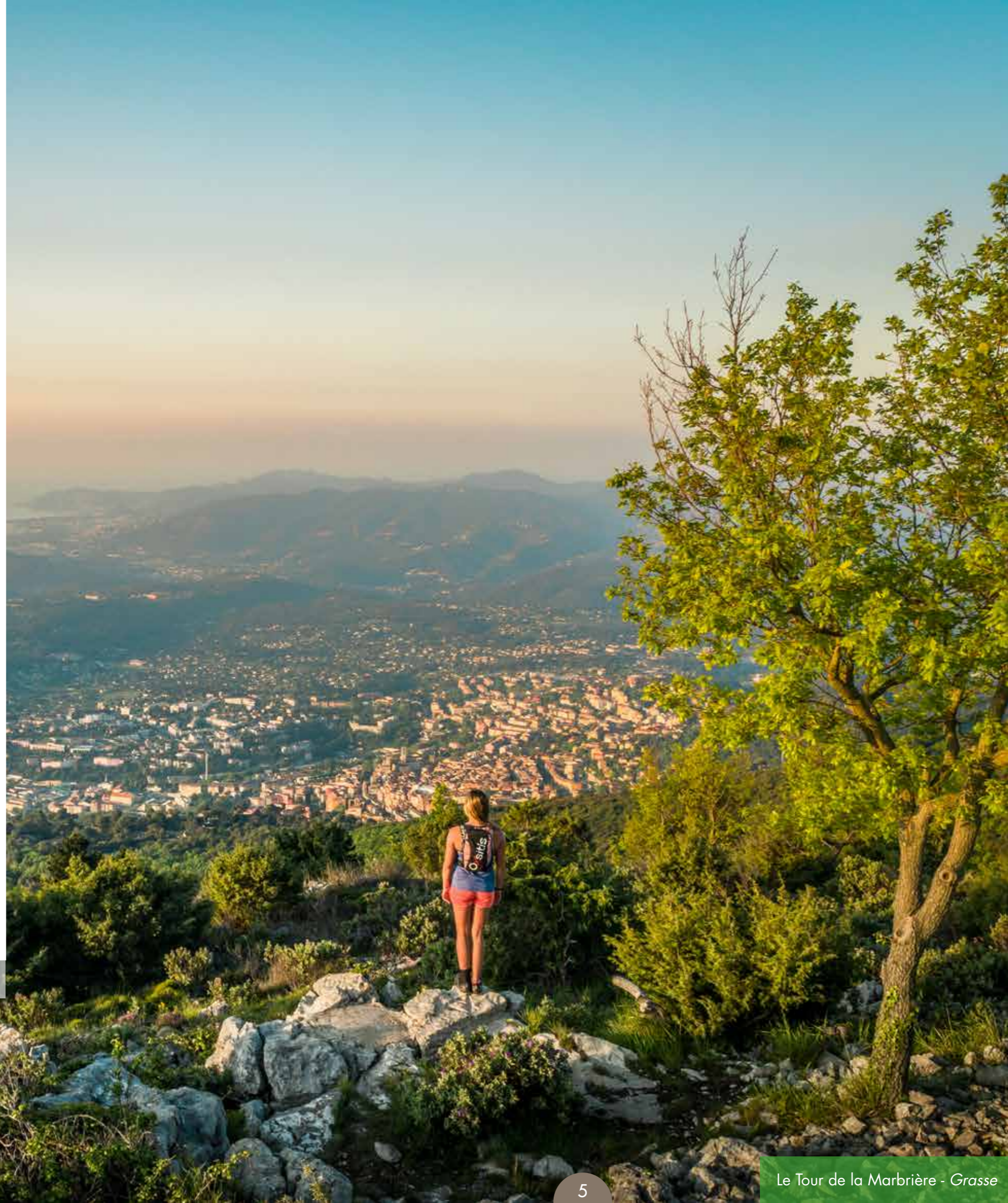
- 1. Redevance Spéciale : p 31
- 2. Les coûts du service et son financement par zone de TEOM : p 31
- 3. Présentation des coûts : p 32
- 4. Synthèse : p 44

## PARTIE 04 - Les événements & actions de communication

- 1. Les moments forts de l'année : p 47
- 2. Les actions de communication : p 48
- 3. Les actions de sensibilisation : p 52

## PARTIE 05 - Perspectives

- 1. Les projets : p 55
- 2. Les actions de communication : p 56







# 01 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. Création et compétences : p 7
2. Territoire desservi : p 8
3. Moyens humains : p 10
4. Équipements : p 11

## 1.1 Création et compétences

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014, a reçu de ses communes adhérentes, la compétence « Collecte et Traitement des déchets ménagers ».

Cette compétence comprend le ramassage des ordures ménagères, des emballages recyclables, des journaux-magazines, du verre, des encombrants, la gestion de déchèteries, le transfert et le transport des déchets ménagers.

La compétence « Collecte et Traitement des déchets ménagers » a été conservée par le Pays de Grasse, et celle liée au « Traitement des déchets ménagers » a été transférée à deux Syndicats :

- UNIVALOM pour la commune de Mouans-Sartoux,
- Le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED) pour les autres communes.





## 1.2 Territoire desservi

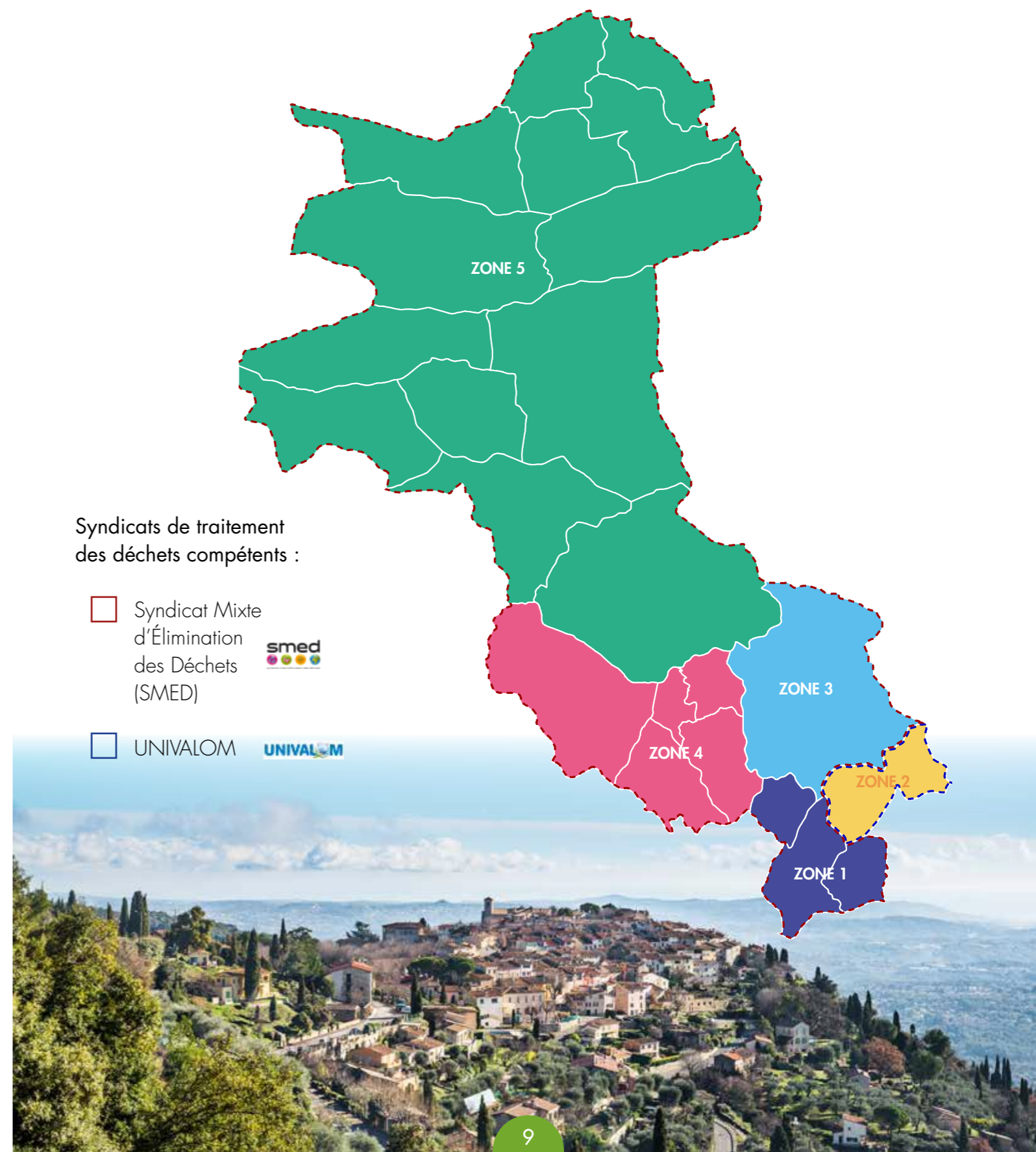
La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse comprend 101 594 habitants en 2019 (INSEE) répartis sur 23 communes. Ce territoire s'étend sur 490 km<sup>2</sup> avec une densité de 212 habitants au km<sup>2</sup>. Elle se caractérise par une hétérogénéité dans sa répartition. Les données de l'INSEE permettent d'avoir une estimation de la population en saison estivale.

	COMMUNE	CODE INSEE COMMUNE	SUPERFICIE (en km <sup>2</sup> )	POPULATION TOTALE <sup>(1)</sup>
<b>ZONE 1</b>	<b>VALLÉE DE LA SIAGNE :</b>		<b>23</b>	<b>16 611</b>
	AURIBEAU-SUR-SIAGNE	06007	5,48	3 249
	LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE	06108	6,30	5 390
	PEGOMAS	06090	11,28	7 972
<b>ZONE 2</b>	MOUANS-SARTOUX	06084	13,52	9 701
<b>ZONE 3</b>	GRASSE	06069	44,44	50 396
<b>ZONE 4</b>	<b>TERRES DE SIAGNE :</b>		<b>111</b>	<b>21 387</b>
	CABRIS	06026	5,43	1 324
	PEYMEINADE	06095	9,76	8 151
	LE TIGNET	06140	11,26	3 146
	SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE	06118	30,02	3 908
	SAINT-VALLIER-DE-THIEY	06130	50,68	3 594
	SPERACEDES	06137	3,46	1 264
<b>ZONE 5</b>	<b>MONTS D'AZUR :</b>		<b>298</b>	<b>3 499</b>
	AMIRAT	06002	12,95	67
	ANDON	06003	54,30	620
	BRIANCONNET	06024	24,32	221
	CAILLE	06028	16,96	426
	COLLONGUES	06045	10,78	78
	ESCRAGNOLLES	06058	25,48	609
	GARS	06063	15,57	72
	LE MAS	06081	32,15	155
	LES MUJOLS	06087	14,55	51
	SAINT-AUBAN	06116	42,54	222
	SÉRANON	06134	23,28	526
	VALDEROURE	06154	25,34	452
<b>TOTAL</b>				<b>101 594</b>

Source : Insee 2019.

Les densités de population permettent de mettre l'accent sur certaines difficultés de collecte, le tissu urbain étant plus difficile d'accès et nécessitant des pratiques différentes sur le secteur du haut pays.

Historiquement, l'organisation de la collecte des déchets est répartie selon cinq zones de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de la manière suivante :





### 1.3 Moyens humains

Le service de collecte et valorisation des ordures ménagères est composé de 58 agents.

#### ► Personnel administratif :

- 1 Directeur de Service
- 1 Responsable Administrative
- 1 Responsable redevance spéciale/  
prestataire de collecte
- 1 Assistant Redevance Spéciale
- 1 Responsable de la régie
- 4 Responsables de secteurs
- 2 Assistantes administratives
- 2 Ambassadeurs du tri
- 1 Opératrice pour le Numéro Vert



#### ► Personnel de collecte en régie :

(Zones 2, 3 et 5)

CTI de Mouans-Sartoux :

- 11 agents de collecte - 1 coordinateur
- 2 saisonniers.

CTI de Grasse :

- 10 agents de collecte - 1 coordinateur
- 2 saisonniers.

CTI de Valderoure :

- 6 agents de collecte - 1 coordinateur
- 2 saisonniers.



#### ► Personnel de collecte du prestataire :

Secteur Auribeau-sur-Siagne / Grasse /  
Pégomas / La Roquette-sur-Siagne  
(zones 1 et 3) :

Conducteurs de matériel de collecte : 25

Équipiers de collecte : 9

Agents Qualifiés d'Exploitation  
(chefs d'équipe) : 1

Adjoints techniques : 4

Responsable d'Exploitation  
(cadre) : 1



### 1.4 Équipements

Pour exercer cette compétence, la CAPG dispose de :

#### ► 5 quais de transfert mis à disposition par le SMED et UNIVALOM :

- > Quai des Roumigières à Grasse (OM),
- > Quai du CVE d'Antibes (OM),
- > Quai du CITT à Cannes la Bocca (CS/papier),
- > Quai de la Déchèterie de Valderoure (OM/CS/verre),
- > Quai de Mandelieu (verre).

#### ► 8 déchèteries mises à disposition par les syndicats de traitement : Mouans-Sartoux, Pégomas, Auribeau-sur-Siagne, Grasse, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery, Valderoure.



#### ► 8 véhicules de service pour le personnel administratif : 7 véhicules légers et 1 fourgonnette.

#### ► Une flotte de véhicules de collecte qui se décompose de la manière suivante :





► Centre Technique Intercommunal (CTI) de Mouans-Sartoux :

TAXE A L'ESSIEU PTAC > OU = A 12 TONNES	MARQUE	TYPE/ FONCTION	VL OU PL	MODELE	DATE DE MISE EN SERVICE	Volume de chargement de la benne (m³)	PTAC	CARBURANT
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n°série 142228	17/02/2012	14	19T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 145547/C33503/2019	23/04/2019	16	19T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n°série 3688LC-M33X 12/12	09/01/2013	16	19T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 2482 LC-M 33X 03/08	03/04/2008	16	19T	GASOIL
NON	NISSAN CABSTAR	BOM	VL	TECM/N°C259	29/07/2015	5	3,5T	GASOIL
OUI	RENAULT	BOM	PL	EUROVOIRIE - VF620J866 GB001958	04/05/2016	16	19,5T	GASOIL
NON	RENAULT MAXITY	BOM	VL	IRIDE N°SERIE 222522-CM 799 03/2019	18/03/2019	5	3,5T	GASOIL
NON	RENAULT MAXITY	BOM	VL	IRIDE N°SERIE 222521-CM 798 03/2019	18/03/2019	5	3,5T	GASOIL

► Centre Technique Intercommunal (CTI) de Grasse :

TAXE A L'ESSIEU PTAC > OU = A 12 TONNES	MARQUE	TYPE/ FONCTION	VL OU PL	MODELE	DATE DE MISE EN SERVICE	Volume de chargement de la benne (m³)	PTAC	CARBURANT
NON	PIAGGIO	PLATEAU	VL	BENNE	04/02/2013	0T760	1,55T	ESSENCE
OUI	RENAULT PREMIUM	AMPLIROLL	PL	Ampliroll DALBY / Grue FASSI	07/05/2010	-	12,8T	GASOIL
NON	RENAULT MAXITY	PLATEAU	VL	HAYON	22/10/2012	1T1	3,5T	GASOIL
NON	ISUZU EURO 4	AMPLIROLL (POLYBENNE)	PL	Ampliroll GUIMA T 5	14/03/2008	3T860	7,5T	GASOIL
NON	NISSAN ATLEON 140	AMPLIROLL (POLYBENNE)	PL	Anpiroll DALBY/ Grue MAXILIFT	14/08/2003	3T970	7,49T	GASOIL
NON	RENAULT MAXITY	PLATEAU	VL	HAYON	17/11/2015	1T	3,5T	GASOIL
NON	GIOTTI VICTORIA	PLATEAU	VL	BENNE	22/07/2016	0T824	1T865	ESSENCE
NON	NISSAN CABSTAR	FOURGON	VL	HAUTE PRESSION	24/01/2008	5,5T	6,5T	GASOIL
DIVERS	CAISSONS			2 CAISSONS 10m³				
				3 CAISSONS 8m³				
				2 CAISSONS 7m³				
				1 CAISSON 4m³				

► Centre Technique Intercommunal (CTI) de Valderoure :

TAXE A L'ESSIEU PTAC > OU = EGAL A 12 TONNES	MARQUE	TYPE/ FONCTION	VL OU PL	MODELE	DATE DE MISE EN SERVICE	Volume de chargement de la benne (m³)	PTAC	CARBURANT
OUI	RENAULT MIDIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 2774 LC-M 33X 05/09	11/06/2009	12,5	17,9T	GASOIL
OUI	RENAULT MIDIUM	BOM	PL	SEMAT n° serie 2833 LC-M 33X 07/09	07/08/2009	12	14T	GASOIL
NON	IRIDE	MINI-BENNE	VL	IRIDE 212529/CM697	11/06/2018	5	3,5T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT 143837 C222/21-06	07/08/2015	12	16T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	FAUN n° série 111 mono 41994	14/04/2001	12	19,4T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	AMPLIROLL (POLYBENNE)	PL	Ampliroll DALBY Modèle SHM2 14N3200S Grue FASSI	05/10/2009	-	19T	GASOIL
NON	FIAT HITACHI TRACTO-PELLE	CHARGEUR	VL	MODELE: FB90/24PT	01/01/2002	-	8,2T	GASOIL
NON	IVECO	AMPLIROLL	VL	35C11	24/10/2003	plateau		GASOIL
DIVERS	CAISSONS			9 CAISSONS 16m³				
				2 CAISSONS 20m³				
				1 CAISSON 8m³				





► Véhicules de collecte du prestataire :

IMMATR.	FONCTION	VOLUME	MARQUE BENNE	MARQUE VÉHICULE	MISE EN SERVICE
BY 788 SL	BOM	16T-12m <sup>3</sup>	Faun	Renault	31/12/2011
AC 546 FT	BOM	19T-14m <sup>3</sup>	Faun	Renault	31/07/2009
AC 397 FT	BOM	19T-14m <sup>3</sup>	Faun	Renault	31/07/2009
FH 730 QL	BOM	16T-12m <sup>3</sup>	Faun	Renault	31/07/2019
BR 671 JA	BOM	19T-14m <sup>3</sup>	Faun	Renault	31/07/2011
BR 556 JL	BOM	19T-14m <sup>3</sup>	Faun	Renault	31/07/2011
DH 880 BT	BOM	19T-14m <sup>3</sup>	Faun	Renault	30/06/2014
DH 156 BS	BOM	19T-14m <sup>3</sup>	Faun	Renault	30/06/2014
DY 377 DS	BOM	19T-14m <sup>3</sup>	Faun	Renault	31/12/2015
DY 780 FA	BOM	19T-14m <sup>3</sup>	Faun	Renault	31/12/2015
DY 450 FQ	BOM	19T-14m <sup>3</sup>	Faun	Renault	31/12/2015
DY 803 KH	BOM	19T-14m <sup>3</sup>	Faun	Renault	31/12/2015
DY 916 DR	BOM	19T-14m <sup>3</sup>	Faun	Renault	31/12/2015
DX 644 GE	BOM	19T-14m <sup>3</sup>	Farid	Scania	30/11/2015
DR 278 FQ	BOM	19T-14m <sup>3</sup>	Faun	Renault	31/05/2015
ES 647 AY	BOM	19T-14m <sup>3</sup>	Faun	Renault	30/11/2017
FH 519 RR	BOM	16T-12m <sup>3</sup>	Faun	Renault	31/07/2019
EL 100 QF	MINI BOM	6m <sup>3</sup>	Farid	Scania	30/04/2017
86 CBF 06	MINI BOM	6m <sup>3</sup>	Farid	Scania	31/05/2008
AV 313 DT	MINI BOM	4m <sup>3</sup>	Farid	Scania	30/06/2010
BX 354 KL	MINI BOM	4m <sup>3</sup>	Farid	Scania	30/06/2011
BX 378 KL	MINI BOM	5.5m <sup>3</sup>	Farid	Scania	30/11/2011
DX 093 DM	MINI BOM	4m <sup>3</sup>	Farid	Renault	30/11/2015
DX 106 DM	MINI BOM	4m <sup>3</sup>	Farid	Renault	30/11/2015
EA 092 LV	MINI BOM	6m <sup>3</sup>	Farid	Scania	31/03/2016
ES 902 SN	MINI BOM	6m <sup>3</sup>	Farid	Scania	31/12/2017
ES 063 SP	MINI BOM	6m <sup>3</sup>	Farid	Scania	31/12/2017
ER 303 XV	MINI BOM	5m <sup>3</sup>	Farid	Scania	30/11/2017
BQ 503 AC	LAVEUSE	16T	Farid	Renault	30/06/2011







02

# INDICATEURS

## TECHNIQUES

1. Organisation du service : p 19
2. Tonnages 2019 : p 24
3. Évolution des tonnages : p 24
4. Compostage et lombricompostage domestiques : p 29

## 2.1 Organisation de la collecte

Sur le territoire du Pays de Grasse, les déchets ménagers, incluant les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective (CS), sont collectés par la collectivité (en régie ou par le biais de prestations de services) et sont acheminés soit vers le centre de tri (CS) soit vers des quais de transfert (OMr), afin d'optimiser les transports (le chargement dans des gros porteurs limite le nombre de rotations nécessaires).



Les OMr sont ensuite acheminées vers divers sites de traitement. Les déchets de la CAPG, dont le traitement a été confié au SMED, sont envoyés dans différentes installations de traitement à Antibes, Nice et Le Broc, mais également exportés à l'extérieur du département des Alpes-Maritimes.

Historiquement, seule la ville de Mouans-Sartoux élimine ses ordures ménagères résiduelles via l'incinérateur du Syndicat UNIVALOM à Antibes, et ce, sans opération de transfert préalable.

Depuis la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Glacière, à Villeneuve-Loubet, des tonnages supplémentaires sont acceptés par les installations d'Antibes et Nice au titre de la solidarité départementale.

Plus récemment, le Centre de Valorisation organique (CVO) du SMED au Broc, a également fait l'objet d'une augmentation des tonnages figurant dans son arrêté d'autorisation d'exploiter.

Les tonnages ne faisant l'objet ni d'un compostage ni d'une valorisation énergétique, sont actuellement, et faute d'installation de traitement disponible en capacité suffisante, stockées en ISDND.



	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES			DÉCHETS ALIMENTAIRES			ENCOMBRANTS
	PAV	PAP	PRGPT	PAV	PAP	PRGPT	PAP (sur rdv) ou en déchèterie
Vallée de la Siagne - Zone 1	enterré	C1	C2		C1	C1	Régie de collecte
Mouans-Sartoux - Zone 2	enterré/P	C1	C2				Régie de collecte
Grasse* - Zone 3	enterré	C2	C3				Régie de collecte
Terres de Siagne - Zone 4	aérien	C1	C3				Compétence communale
Monts d'Azur - Zone 5			C2				Régie de collecte

\*Centre historique : C14 toute l'année / C21 de mi-juin à mi-septembre.

	EMBALLAGES BI-FLUX MULTIMATÉRIAUX			VERRE		PAPIER
	PAV	PAP	PRGPT	PAV	PAP	PAV
Vallée de la Siagne - Zone 1	enterré	C1	C1	aérien enterré	C0,5	aérien enterré
Mouans-Sartoux - Zone 2	enterré	C1	C1	aérien enterré/P	C0,5	aérien enterré/P
Grasse - Zone 3	enterré	C1	C2	aérien enterré/P	C0,5	aérien enterré/P
Terres de Siagne - Zone 4	aérien enterré	C1		aérien enterré		aérien enterré
Monts d'Azur - Zone 5			C2	aérien enterré		

Régie

Prestataire

PAV point d'apport volontaire

PRGPT point de regroupement

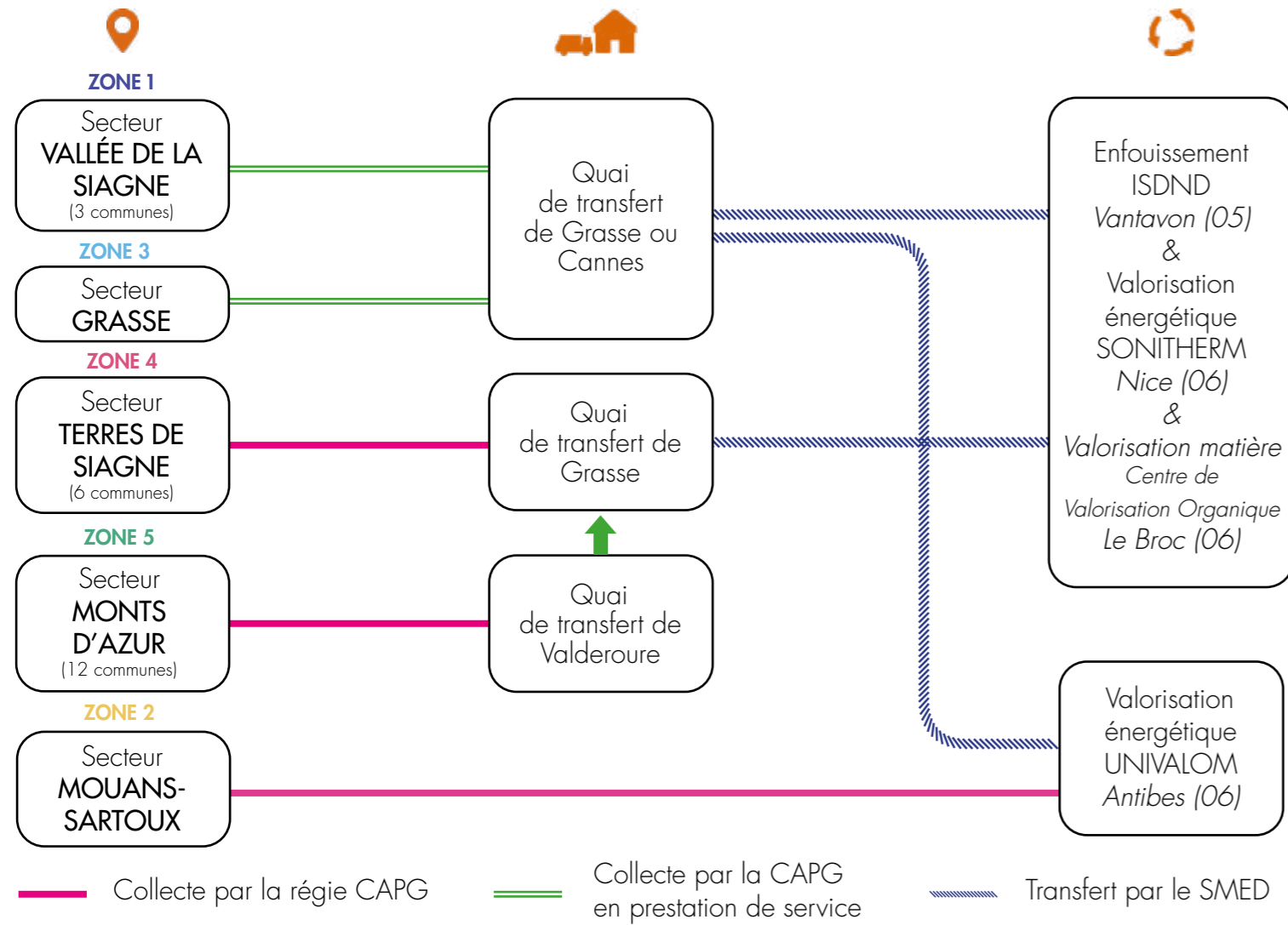
PAP porte-à-porte

C fréquence de collecte par semaine





## CIRCUIT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES sur le territoire du Pays de Grasse



La collecte sélective des Emballages Ménagers mais également des Journaux - Magazines - Revues (JMR) sur l'ensemble des secteurs du Pays de Grasse est assurée par la collectivité (en régie ou par le biais de prestations de services) qui transporte les matériaux à trier au centre de tri du SMED à Cannes.

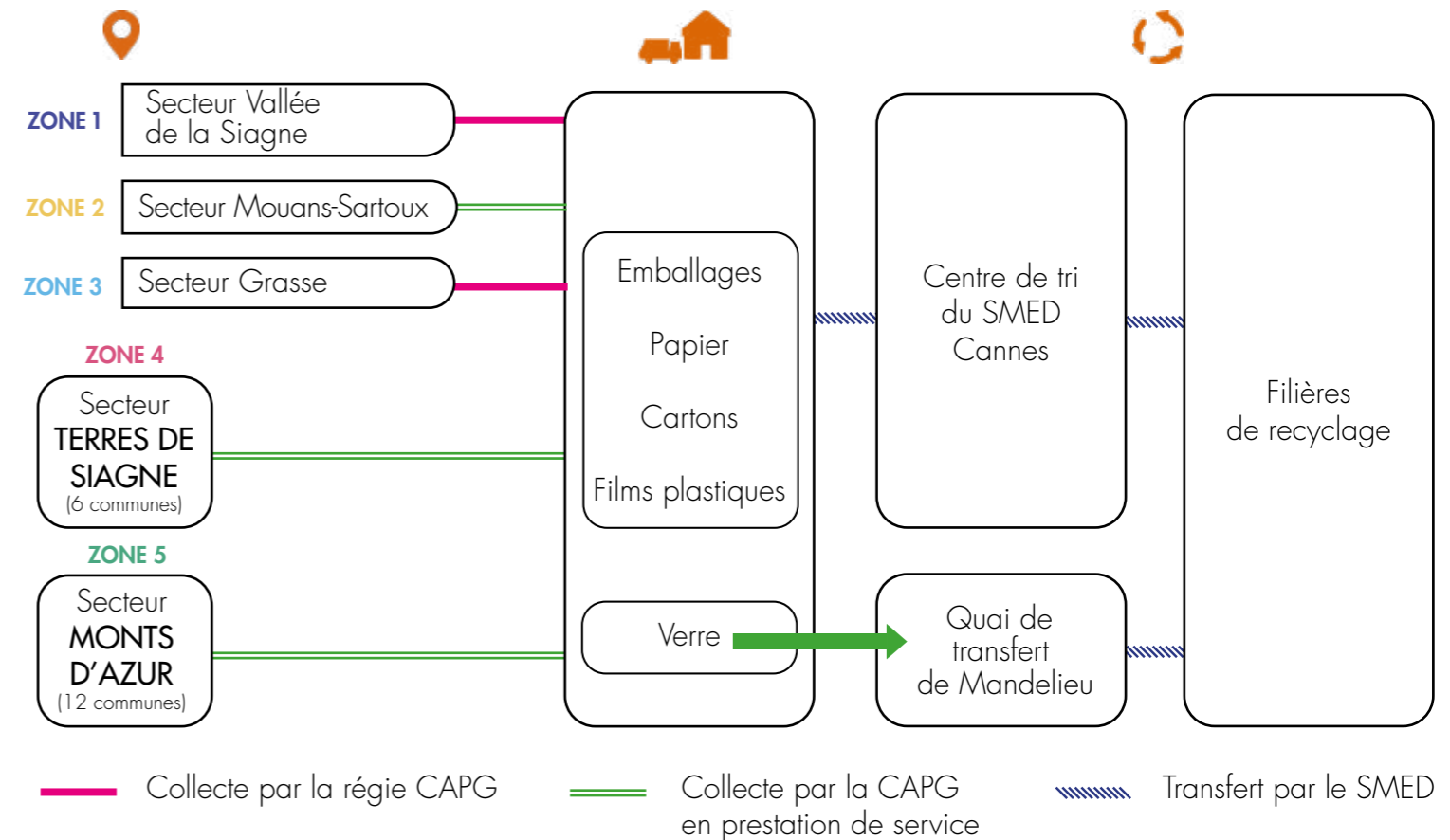
Une fois triés, ces produits sont directement acheminés vers les filières de recyclage appropriées. Seul le verre transite directement vers les installations de recyclage sans passer par le centre de tri.



Les contenants mis gratuitement à la disposition des communes et des particuliers afin d'assurer la collecte des déchets ménagers sur le territoire sont les suivants :

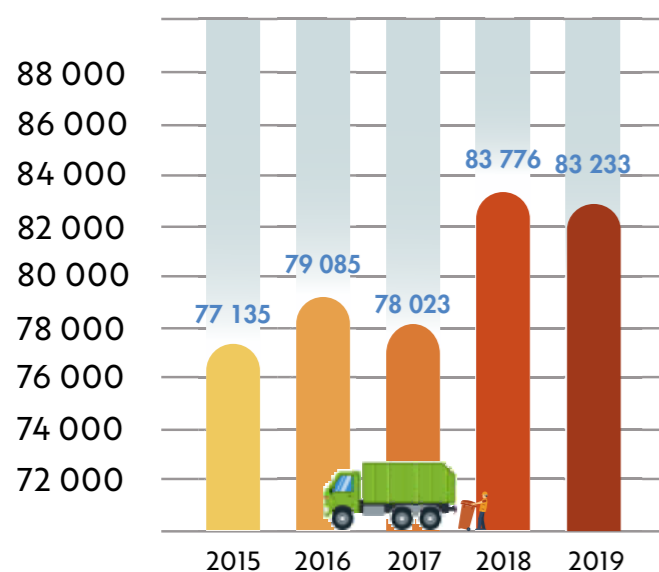


## CIRCUIT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES COLLECTES DE RECYCLABLES sur le territoire du Pays de Grasse





## 2.2 Évolution des tonnages



» L'augmentation des tonnages en 2018 s'explique en partie par la hausse des déchets déposés dans le réseau des déchèteries, notamment suite à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets de jardins.

» Pour l'année 2019, la réduction encourageante des ordures ménagères se poursuit tandis que les déchets triés continuent leur progression respectives (emballages, papier, cartons, déchets alimentaires, verre).

## 2.3 Tonnages 2019

	SMED		UNIVALOM		TOTAL		ÉCART TONNAGES	
	Tonnages	Ratio kg/hab/an	tonnages	Ratio kg/hab/an	Tonnages	Ratio kg/hab/an	2018/2017	2019/2018
OMR	32 882	358	4 331	446	37 213	366	- 605	- 1 794
Déchets alimentaires	110	26			110	26	+ 66	+ 34
Verre	2 526	27	453	47	2 979	29	+ 470	+ 290
EMR / JMR	4 684	51	643	66	5 327	52	+ 755	+ 195
Déchets verts	12 235	133	1 319	136	13 554	133	+ 2 249	+ 288
Gravats propres	4 483	49	468	48	4 951	49	+ 807	- 468
Gravats sales	3 490	38	367	38	3 857	38		
Encombrants	6 113	67	341	35	6 454	64	- 343	+ 94
Bois	3 087	34	350	36	3 437	34	+ 547	- 294
Ferrailles	1 362	15	136	14	1 498	15	+ 480	- 19
DEEE	744	8	61	6	805	8	+ 118	+ 109
Carton	408	4	239	25	647	6	+ 104	+ 47
DDM	164	2	30	3	194	2	+ 81	- 69
Divers	188	2	30	3	218	2	+ 608	- 539
DEA	1 894	21	95	10	1 989	20	+ 623	+ 816
<b>TOTAL</b>	<b>74 370</b>	<b>809</b>	<b>8 863</b>	<b>914</b>	<b>83 233</b>	<b>819</b>	<b>+ 5 753</b>	<b>- 543</b>

Source : SMED - UNIVALOM 2019

## Collecte des ordures ménagères (dont les déchets d'activités collectés dans le cadre de la redevance spéciale)

Les ordures ménagères sont collectées au porte à porte (PAP) en bacs hermétiques de 2 roues (120 et 240 litres), en points de regroupement (PR) en conteneurs de 4 roues (660 litres) et en points d'apport volontaire (PAV). Chaque jour, des bennes assurent la collecte d'un ou plusieurs secteurs par circuit.

Territoire CAPG (101 594 hab.)	Tonnages	Kg/an/habitant	Evolution en %
2017	37 518,20	368,57	
2018	37 743,96	370,78	+ 0,6
2019	36 362,34	357,21	- 2,87

Les nouvelles organisations de collecte mise en place sur le territoire depuis 2018 ont permis de faire baisser les tonnages en OMR :

- Passage en porte à porte avec dotation individuelle en bacs omr, emballage et composteur domestique pour les communes de la zone 2 et de la zone 4.
- Suivi de collecte sur les nouveaux points d'apports volontaires sur les communes de la zone 4.

Afin de poursuivre cette baisse, il est important de renforcer le tri et d'assurer une meilleure traçabilité des déchets d'activités économiques pris en charge par la CAPG dans le cadre de la redevance spéciale.

## Collecte des déchets alimentaires

Suite au lancement réussi de la collecte expérimentale des déchets alimentaires sur la zone 1 (La Roquette-sur-Siagne, Auribeau-sur-Siagne, Pégomas), l'année 2019 a été marquée par :

- Le traitement des réclamations formulées sur le numéro vert et auprès des élus des 3 communes,
- Le réapprovisionnement des points municipaux en rouleaux de sacs compostables à retirer par les habitants,
- Le suivi du respect des consignes de sortie et de rentrée des bacs individuels par les habitants,
- Le suivi réguliers des tonnages de déchets collectés,
- La poursuite de la communication auprès du grand public (stand d'information dans la grande distribution,...).

Zone 1 (4 200 hab.)	Tonnages	Kg/an/habitant	Evolution en %
2018	74,76	17,80	-
2019	110	26,19	+ 44,46



## Collecte des emballages ménagers

Les emballages ménagers sont collectés en sacs jaunes translucides ou en bac individuel pour le porte-à-porte (PAP), en points de regroupement (PR) en conteneurs de 4 roues (360 litres) et en points d'apport volontaire (PAV). Chaque jour, des bennes assurent la collecte d'un ou plusieurs secteurs par circuit. En 2019, le territoire est équipé de 3 033 bacs individuels jaunes. A rappeler que depuis 2016, les consignes de tri des 23 communes du Pays de Grasse ont évolué avec l'intégration de l'ensemble des emballages plastiques dans les dispositifs de collecte jaunes.

Territoire CAPG (101 594 hab.)	Tonnages	Kg/an/habitants	Evolution en %
2017	3 361,87	33,00	-
2018	3 900,55	38,32	+ 16,02
2019	4 162,03	40,89	+ 6,61

## Collecte du verre

La collecte du verre est effectuée en bacs (240 litres) pour certaines co-propriétés ne pouvant accueillir de PAV. Le reste du territoire est couvert par 288 points d'apport volontaire.

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse entretient un partenariat avec la Ligue contre le cancer des Alpes-Maritimes, lui permettant pour chaque tonne de verre collectée le versement de 3,05€ à la Ligue. Trier est donc un acte citoyen important qui revêt une dimension écologique, économique, sociale et humanitaire.

La mise en place du dispositif d'incitation au recyclage Cliiink sur le territoire du Pays de Grasse en 2018 et le suivi de son développement en 2019, ont permis la poursuite de l'augmentation des tonnages du verre.

Territoire CAPG (101 594 hab.)	Tonnages	Kg/an/habitants	Evolution en %
2017	2 516,64	24,71	-
2018	2 680,68	26,33	+ 6,52
2019	3 008,06	29,55	+ 11,79

## Collecte du papier

La collecte du papier se fait en points d'apport volontaire sur les zones de Mouans-Sartoux, Vallée de la Siagne, Grasse et Terres de Siagne. Pour le territoire des Monts d'Azur, la collecte du papier se fait dans le même bac que les emballages (bacs avec couvercle jaune).

Territoire CAPG (98 095 hab.)	Tonnages	Kg/an/habitants	Evolution en %
2017	1 367,18	13,91	-
2018	1 227,84	12,49	- 10,2
2019	1 108,35	11,30	- 9,7

La baisse de la collecte du papier s'explique par deux raisons : les journaux, magazines et prospectus sont acceptés dans les bacs jaunes depuis l'extension des consignes de tri. D'autre part, à l'ère du numérique les supports papier sont de moins en moins utilisés. Toutefois, la CAPG continue à communiquer sur le tri du papier afin de l'extraire des ordures ménagères.

## Collecte des encombrants

La collecte des encombrants se fait sur rendez-vous pour les personnes à mobilité réduite ou ne disposant pas de moyen de transport pour les emmener en déchèterie.

Pour les communes de la Vallée de la Siagne, de Mouans-Sartoux, de Grasse et celles des Monts d'Azur : prise de rendez-vous au numéro vert : **0 800 506 586** ou à l'adresse mail [collecte@paysdegrasse.fr](mailto:collecte@paysdegrasse.fr)

Pour les communes de Terres de Siagne : sur rendez-vous auprès de la Mairie.

Territoire CAPG (80 362 hab.)	Tonnages *	Kg/an/habitants	Evolution en %
2017	1 018	12,67	-
2018	1 489	18,53	+46,27
2019	1 260	15,68	-15,38

\*Flux comprenant bois, encombrants, ferraille, D3E, cartons, végétaux, pneus, bouteilles de gaz, piles et verre, déposé au sein du réseau des déchèteries du SMED et d'UNIVALOM.

## Collecte des cartons

Les cartons sont collectés auprès des professionnels en porte à porte sur les zones appliquant la redevance spéciale (zone 1, 2 et 3) et en PAV pour l'ensemble de la population de la zone 4.

Territoire CAPG (101 594 hab.)	Tonnages	Kg/an/habitants	Evolution en %
2017	218	2,65	-
2018	481	5,33	+ 121
2019	570	5,80	+ 18,5



## Collecte des vêtements, textiles et linge de maison

En partenariat avec l'association Montagn'Habits, le Pays de Grasse a réparé 85 colonnes sur l'ensemble de son territoire, afin de permettre au public la collecte de ses vêtements, textiles et linge de maison destinés à la revente ou à la valorisation matière.

Territoire CAPG (101 594 hab.)	Tonnages	Kg/an/habitants	Evolution en %
2017	382	3,75	-
2018	413	4,06	+ 8,12
2019	435	4,27	+ 5,24

COMPARONS  
-NOUS!!



**737 kg/hab**

Emballages et papiers  
**37 kg/hab.**  
Verre  
**23 kg/hab.**  
Ordures Ménagères Résiduelles  
**385 kg/hab.**  
Textiles  
**1 kg/hab.**  
Encombrants  
**78 kg/hab.**  
Déchets des déchèteries  
**136 kg/hab.**  
Déchets verts  
**77 kg/hab.**



**821 kg/hab**

Emballages et papiers  
**58 kg/hab.**  
Verre  
**29 kg/hab.**  
Ordures Ménagères Résiduelles  
**366 kg/hab.**  
Textiles  
**4 kg/hab.**  
Encombrants  
**64 kg/hab.**  
Déchets des déchèteries  
**167 kg/hab.**  
Déchets verts  
**133 kg/hab.**

## 2.4 Promotion du compostage et du lombricompostage domestiques

- ▶ Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse met à la disposition de ses habitants disposant d'un jardin un composteur individuel, afin de les inciter à recycler leurs déchets verts ménagers, et d'obtenir ainsi un amendement de qualité pour leur jardin et leurs plantations.

Ce kit se compose d'un composteurs de 400L en polyéthylène haute densité (PEHD) vert, d'un bio-seau de 10L et d'un guide pratique d'utilisation. Ce procédé ancestral et pédagogique développé par le Pays de Grasse lui permet d'alléger la quantité des ordures ménagères à éliminer, et évite ainsi de les enfouir à grand coût pour la collectivité.

En 2019, 1 070 nouveau foyers du territoire ont fait l'acquisition d'un composteur, dont 301 lors des sessions de formation, et 1 342 dans le cadre de la dotation individuelle des habitants de la commune de Mouans-Sartoux lors du passage de la collecte des déchets ménagers en porte-à-porte.

- ▶ Dans la même logique que la démarche initiée autour du compostage domestique, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a lancé en 2016 une dynamique complémentaire autour du lombricompostage domestique, afin de permettre aux habitants résidant en habitation collective, de valoriser leurs déchets alimentaires.

Le lombricompostage correspond à la digestion de nos déchets organiques sous la forme de compost par l'action des vers. Après quelques semaines d'utilisation, on obtient du lombricompost. Un amendement qui enrichit la terre en étant directement assimilable par les végétaux, et du lombrithé, un engrais liquide et efficace à diluer pour l'arrosage des plantes.

Ce procédé permet également l'allègement des ordures ménagères à éliminer. En 2019, 15 foyers du territoire ont fait l'acquisition d'un lombricomposteur individuel.







# 03

## INDICATEURS

### FINANCIERS

1. Redevance Spéciale : p 31
2. Les coûts du service et son financement par zone de TEOM : p 31
3. Présentation des coûts : p 32
4. Synthèse : p 44

### 3.1 Redevance Spéciale

Pour les collectivités assurant les compétences collecte et traitement des déchets, la réglementation rend obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, l'institution d'une Redevance Spéciale en vue de financer la collecte et l'élimination des déchets produits par les professionnels, administrations et collectivités, qui sont assimilables à ceux des ménages (article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En couvrant les charges supportées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour l'élimination de ces déchets non ménagers, la redevance spéciale permet d'établir une équité fiscale entre les professionnels qui participent à hauteur de la quantité de déchets qu'ils produisent, et les ménages, qui s'acquittent déjà de ce service public, au travers des impôts locaux via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Le Pays de Grasse a la volonté d'harmoniser l'application de la redevance spéciale, instituée en 2003 par la Communauté d'Agglomération du Pôle Azur Provence, sur les 23 communes de son territoire à l'horizon 2021. Répondant donc à une obligation légale, rappelée notamment en 2009 dans la conclusion du Grenelle de l'environnement, la redevance spéciale demeure aussi un levier essentiel afin d'inciter les professionnels à réduire leur production de déchets tout en favorisant leur recyclage, et en s'assurant d'une meilleure répartition des coûts de traitements des déchets entre les différents producteurs.

La redevance spéciale obéit à la volonté de :

- > Répondre à une obligation réglementaire.
- > Assurer une prise en charge de la collecte et de l'élimination des déchets adaptée à chaque type de producteur en veillant à l'équité fiscale entre les professionnels et les ménages.
- > Inciter les producteurs de déchets non ménagers à réduire leur production par la pratique du tri sélectif.

#### Répartition et nombre d'entreprises :

COMMUNE	2017	2018	2019
AURIBEAU	7	7	8
PÉGOMAS	51	52	51
LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE	34	34	34
MOUANS-SARTOUX	148	147	158
GRASSE	268	265	286
<b>TOTAL</b>	<b>508</b>	<b>505</b>	<b>537</b>

### 3.2 Les coûts du service et son financement par zone de TEOM

Depuis 2015, le coût du service et son financement sont présentés avec la matrice des coûts de l'ADEME. Cette matrice se fait à l'aide d'un logiciel comptable interne et de la méthode Compta coût de l'ADEME qui permet de saisir la totalité des coûts de la collecte réparti par flux et par zone de TEOM.



La matrice des coûts est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets. L'utilisation de la matrice des coûts s'inscrit dans une démarche d'amélioration du service et de la maîtrise des coûts.

le service collecte de la CAPG a deux sources principales de financement : la TEOM et les recettes des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale. La matrice permet ainsi d'obtenir un taux de couverture nécessaire pour le budget. La spécificité du territoire de la

CAPG oblige à créer 5 matrices selon les 5 zones de TEOM. A la suite de ces 5 matrices une matrice finale CAPG est créée. La matrice finale est validée par l'organisme Sinoé déchets. Grâce à ce processus de contrôle et de validation renforcé à la source, l'outil garantit une fiabilité maximale.

Les tableaux qui suivent, représentent la répartition des charges, des produits et du financement par zone et pour la CAPG.

### 3.3 Présentation des coûts

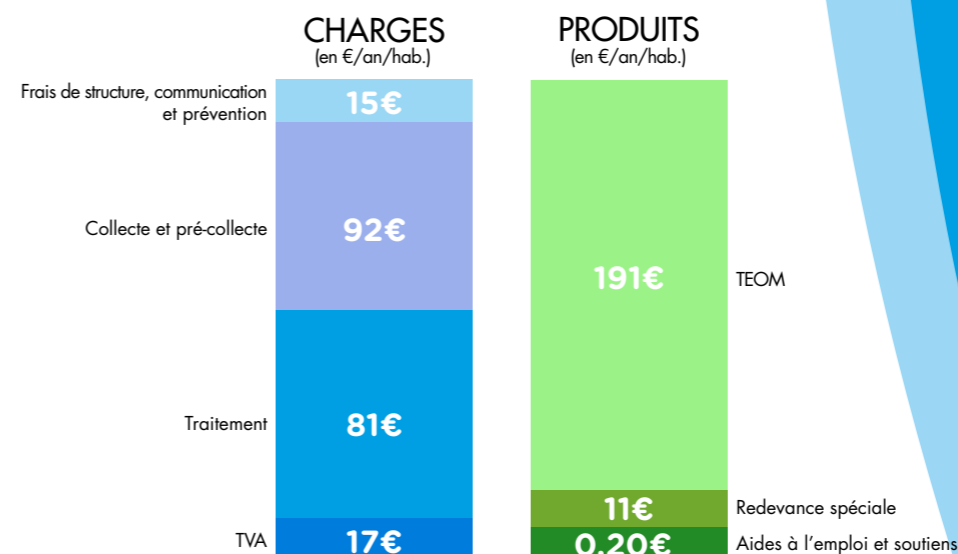
#### Zone TEOM 1 : Vallée de la Siagne

#### FLUX DE DÉCHETS

#### TOTAL

	OMR	Verre AV	Verre PAP	RSOM - JRM	RSOM - Porte-à-porte	RSOM - Apport volontaire	Déchets des déchèteries	Déchets des pro cartons	Déchets des pro films plastiques	Encombrants	Textiles	Déchets alimentaires	
Charges de structure	88 278	2 185	601	703	12 158	206	19 835	1 102	-	4 441	-	57 636	187 145
Communication	746	1 032	172	1 147	115	1 147	402	-	-	803	57	115	5 736
Prévention	39 210	63	63	63	63	63	16 976	-	-	63	-	25	56 588
Pré-collecte	64 609	48 558	1 765	25 013	62 268	3 641	0	-	-	-	-	16 104	221 958
Collecte	761 891	25 840	17 103	11 238	313 895	3 933	3 876	4 578	-	124 044	-	61 457	1 327 854
Traitement (soutiens déduits)	947 859	-13 401	-2 148	-16 675	-91 099	-1 876	533 452	-954	-	-	-	6 215	1 361 373
TVA acquittée	179 913	7 336	1 644	1 200	28 252	504	54 982	346	-	1 195	4	8 344	283 720
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 082 506</b>	<b>71 614</b>	<b>19 199</b>	<b>22 689</b>	<b>325 652</b>	<b>7 618</b>	<b>629 523</b>	<b>5 072</b>	<b>-</b>	<b>130 546</b>	<b>61</b>	<b>149 896</b>	<b>3 444 374</b>
TEOM - AC déduites	3 207 174	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 207 174
Redevance spéciale	162 631	-	-	-	13 599	-	-	6 765	-	-	-	-	182 994
Autres produits	609	18	16	7	75	13	-	-	-	-	-	12	750
Tous soutiens des sociétés agréées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 156	-	2 156
Aides à l'emploi	68	81	14	90	9	90	32	-	-	68	-	-	450
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>676</b>	<b>99</b>	<b>30</b>	<b>97</b>	<b>84</b>	<b>103</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>68</b>	<b>2 156</b>	<b>12</b>	<b>3 356</b>
Total charges dont TVA	2 082 506	71 614	19 199	22 689	325 652	7 618	629 523	5 072	-	130 546	61	149 896	3 444 374
Total autres produits	676	99	30	97	84	103	32	-	-	68	2 156	12	3 356
<b>Solde Zone 1 - coût aidé TTC</b>	<b>2 081 830</b>	<b>71 514</b>	<b>19 169</b>	<b>22 592</b>	<b>325 568</b>	<b>7 515</b>	<b>629 491</b>	<b>5 072</b>	<b>-</b>	<b>130 478</b>	<b>-2 095</b>	<b>149 884</b>	<b>3 441 018</b>

Zone 1 - Vallée de la Siagne	16 611 habitants
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3 441 018 €</b>
Frais de structure, communication et prévention	249 469 €
Collecte et pré-collecte	1 549 812 €
Traitement	1 361 373 €
TVA	283 720 €
Déductions aides à l'emploi et soutiens	- 3 356 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>3 390 168 €</b>
TEOM nette (AC déduites)	3 207 174 €
Redevance Spéciale	182 994 €



#### LÉGENDE :

OMR = Collecte des ordures ménagères (porte à porte, point de groupement, PAV),  
 Verre AV = Collecte du verre en point d'apport volontaire,  
 Verre PAP = Collecte du verre de porte à porte (résidence / coprol),  
 RSOM - Porte à porte = Collecte sélective en porte à porte et point de regroupement,  
 RSOM - Apport volontaire = Collecte sélective en point d'apport volontaire,  
 RSOM - JRM = Collecte des JRM en point d'apport volontaire,  
 Déchets des déchèteries = Déchets déposés en déchèterie,  
 Déchets des pro cartons = Collecte des cartons dans le cadre de la RS,  
 Déchets des pro films plastiques = Collecte des films plastiques dans le cadre de la RS,  
 Encombrants = Collecte des dépôts sauvages et des encombrants.

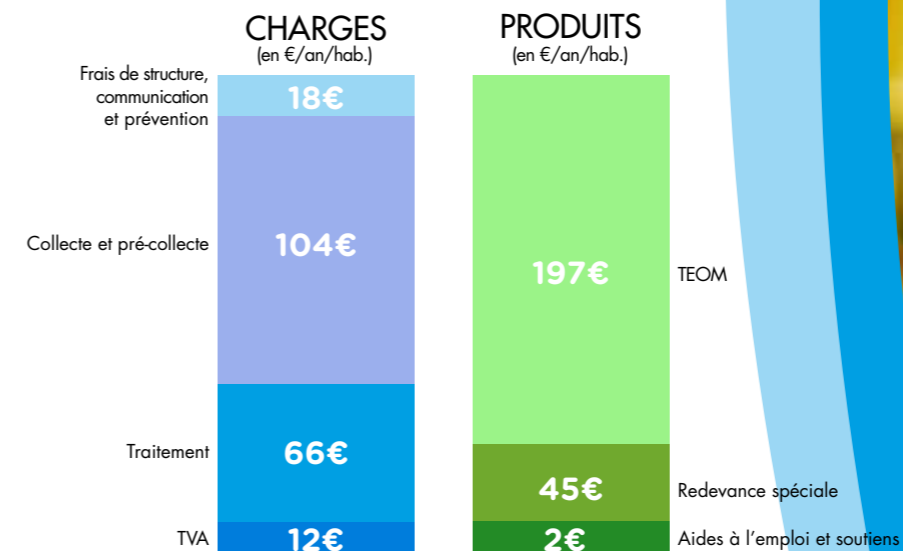


FLUX DE DÉCHETS

TOTAL

	OMR	Verre AV	Verre PAP	RSOM - JRM	RSOM - Porte-à-porte	RSOM - Apport volontaire	Déchets des déchèteries	Déchets des pro cartons	Déchets des pro films plastiques	Encombrants	Textiles	
Charges de structure	93 256	3 058	207	878	15 708	270	28 882	4 556	-	5 009	0	151 825
Communication	858	172	161	1 072	214	1 072	161	0	-	804	54	4 568
Prévention	15 222	38	38	38	53	228	6 383	0	-	38	0	22 039
Pré-collecte	71 172	23 382	720	13 404	74 792	1 502	-	0	-	0	0	184 971
Collecte	535 260	24 681	2 499	10 286	168 547	2 920	-	29 681	-	78 746	0	851 149
Traitement	250 739	-	-	-9 916	-26 708	-406	447 870	-	-	-	-	661 579
TVA acquittée	59 149	1 570	63	111	11 726	132	44 225	2 520	-	281	4	119 781
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 025 655</b>	<b>52 902</b>	<b>3 687</b>	<b>15 873</b>	<b>244 333</b>	<b>5 718</b>	<b>527 522</b>	<b>36 757</b>	-	<b>84 878</b>	<b>57</b>	<b>1 997 382</b>
TEOM - AC déduites	1 967 547											1 967 547
Redevance spéciale	400 514			-	20 467	0	-	28 284	-			449 265
Autres produits												
Tous soutiens des sociétés agréées											1 078	1 078
Aides à l'emploi	10 712	1 785	-	-	4 285	-	-	536	-	-	-	17 318
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>10 712</b>	<b>1 785</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 285</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>536</b>	-	<b>0</b>	<b>1 078</b>	<b>18 396</b>
Total charges dont TVA	1 025 655	52 902	3 687	15 873	244 333	5 718	527 522	36 757	-	84 878	57	1 997 382
Total produits	10 712	1 785	0	0	4 285	0	0	536	-	0	1 078	18 396
<b>Solde Zone 2 - coût aidé TTC</b>	<b>1 014 943</b>	<b>51 117</b>	<b>3 687</b>	<b>15 873</b>	<b>240 048</b>	<b>5 718</b>	<b>527 522</b>	<b>36 221</b>	-	<b>84 878</b>	<b>-1 021</b>	<b>1 978 987</b>

Zone 2 - Mouans-Sartoux	9 701 habitants
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 978 988 €</b>
Frais de structure, communication et prévention	178 432 €
Collecte et pre-collecte	1 037 592 €
Traitement	661 579 €
TVA	119 781 €
Déductions aides à l'emploi et soutiens	-18 396 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>2 416 812 €</b>
TEOM nette (AC déduites)	1 967 547 €
Redevance Spéciale	449 265 €



LÉGENDE :

OMR = Collecte des ordures ménagères (porte à porte, point de groupement, PAV),  
 Verre AV = Collecte du verre en point d'apport volontaire,  
 Verre PAP = Collecte du verre de porte à porte (résidence / copro),  
 RSOM - Porte à porte = Collecte sélective en porte à porte et point de regroupement),  
 RSOM - Apport volontaire = Collecte sélective en point d'apport volontaire,  
 RSOM - JRM = Collecte des JRM en point d'apport volontaire,  
 Déchets des déchèteries = Déchets déposés en déchèterie,  
 Déchets des pro cartons = Collecte des cartons dans le cadre de la RS,  
 Déchets des pro films plastiques = collecte des films plastiques dans le cadre de la RS,  
 Encombrants = Collecte des dépôts sauvages et des encombrants.

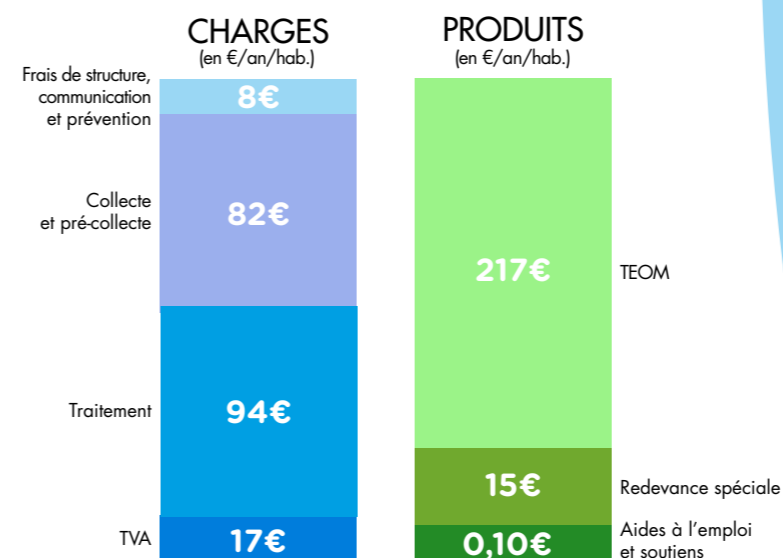


FLUX DE DÉCHETS

TOTAL

	OMR	Verre AV	Verre PAP	RSOM - JRM	RSOM - Porte-à-porte	RSOM - Apport volontaire	Déchets des déchèteries	Déchets des pro cartons	Déchets des pro films plastiques	Encombrants	Textiles	
Charges de structure	274 875	3 727	2 562	1 048	29 837	282	76 515	4 252	-	11 395	-	404 492
Communication	2 432	-1 229	456	3 040	608	3 040	456	-	-	2 280	152	11 237
Prévention	13 049	195	195	195	274	1 172	4 872	-	-	195	-	20 149
Pré-collecte	161 631	83 551	10 940	36 169	144 373	5 648	-	-	-	0	-	442 311
Collecte	2 341 535	42 474	70 735	21 648	956 318	3 860	-	46 220	-	316 901	-	3 799 691
Traitement	3 147 272	-22 514	-10 577	-28 848	-358 495	-2 844	2 124 410	-9 938	-	-	-	4 838 466
TVA acquittée	567 023	13 475	6 962	2 855	73 683	655	212 665	3 749	-	18 363	7	899 436
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>6 507 818</b>	<b>119 678</b>	<b>81 273</b>	<b>36 108</b>	<b>846 597</b>	<b>11 813</b>	<b>2 418 918</b>	<b>44 283</b>	<b>-</b>	<b>349 135</b>	<b>159</b>	<b>10 415 783</b>
TEOM - AC déduites	11 240 584	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 240 584
Redevance spéciale	696 140	-	-	-	38 106	-	-	39 678	-	-	-	773 923
Autres produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Tous soutiens des sociétés agréées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 952	3 952
Aides à l'emploi	211	253	42	281	56	281	42	28	-	211	-	1 407
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>211</b>	<b>253</b>	<b>42</b>	<b>281</b>	<b>56</b>	<b>281</b>	<b>42</b>	<b>28</b>	<b>-</b>	<b>211</b>	<b>3 952</b>	<b>5 359</b>
Total charges dont TVA	6 507 818	119 678	81 273	36 108	846 597	11 813	2 418 918	44 283	-	349 135	159	10 415 783
Total produits	211	253	42	281	56	281	42	28	-	211	3 952	5 359
<b>Solde Zone 3 - coût aidé TTC</b>	<b>6 507 607</b>	<b>119 425</b>	<b>81 231</b>	<b>35 827</b>	<b>846 541</b>	<b>11 531</b>	<b>2 418 876</b>	<b>44 255</b>	<b>-</b>	<b>348 924</b>	<b>-3 793</b>	<b>10 410 424</b>

Zone 3 - Grasse	50 396 habitants
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>10 410 424 €</b>
Frais de structure, communication et prévention	435 878 €
Collecte et pré-collecte	4 242 003 €
Traitement	4 838 466 €
TVA	899 436 €
Déductions aides à l'emploi et soutiens	-5 359 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>12 014 507 €</b>
TEOM nette (AC déduites)	11 240 584 €
Redevance Spéciale	773 923 €



LÉGENDE :

OMR = Collecte des ordures ménagères (porte à porte, point de groupement, PAV),  
 Verre AV = Collecte du verre en point d'apport volontaire,  
 Verre PAP = Collecte du verre de porte à porte (résidence / co-pro),  
 RSOM - Porte à porte = Collecte sélective en porte à porte et point de regroupement),  
 RSOM - Apport volontaire = Collecte sélective en point d'apport volontaire,  
 RSOM - JRM = Collecte des JRM en point d'apport volontaire,  
 Déchets des déchèteries = Déchets déposés en déchèterie,  
 Déchets des pro cartons = Collecte des cartons dans le cadre de la RS,  
 Déchets des pro films plastiques = collecte des films plastiques dans le cadre de la RS,  
 Encombrants = Collecte des dépôts sauvages et des encombrants.



## Zone TEOM 4 : Terres de Siagne

Dans le cadre de l'élaboration de la matrice, un point doit être précisé : les déchets RSOM / Apport Volontaire et des pro-cartons doivent être associés à la base RSOM - porte-à-porte car il n'y a pas de RS appliquée sur le territoire.

### FLUX DE DÉCHETS

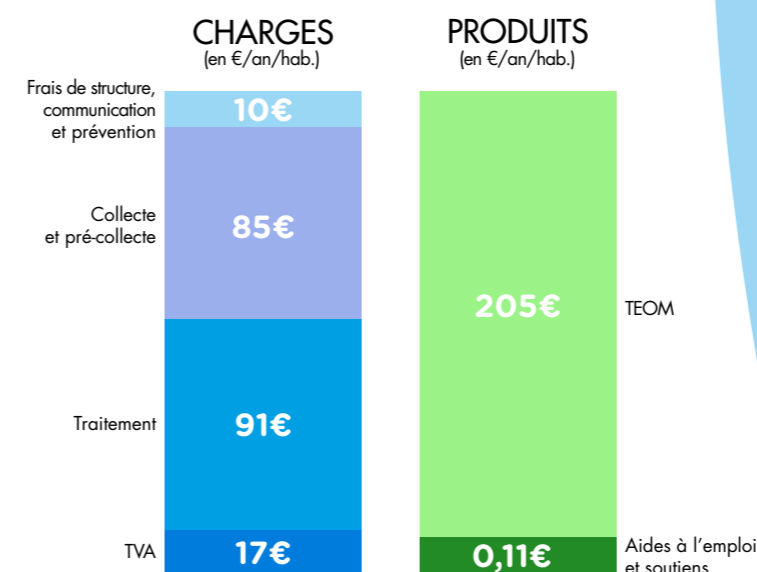
TOTAL

	OMR	Verre AV	Verre PAP	RSOM - JRM	RSOM - Porte-à-porte	RSOM - Apport volontaire	Déchets des déchèteries	Déchets des pro cartons	Déchets des pro films plastiques	Encombrants	Textiles	
Charges de structure	129 280	5 219	-	2 493	8 159	7 213	48 079	81	-	9 517	-	210 042
Communication	1 239	-207	-	1 604	-	1 604	219	-	-	1 093	73	5 624
Prévention	6 278	120	-	189	-	550	2 445	-	-	-	-	9 582
Pré-collecte	85 223	68 526	-	38 593	25 280	54 558	-	-	-	-	-	272 179
Collecte	1 053 488	44 387	-	27 485	143 856	136 813	-	1 483	-	175 296	-	1 582 808
Traitement	1 236 211	-16 897	-	-20 343	-18 850	-59 063	883 117	-	-	-	-	2 004 176
TVA acquittée	232 663	11 505	-	4 328	14 880	12 067	88 586	8	-	97	4	364 138
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 744 381</b>	<b>112 654</b>	<b>-</b>	<b>54 349</b>	<b>173 326</b>	<b>153 741</b>	<b>1 022 446</b>	<b>1 572</b>	<b>-</b>	<b>186 004</b>	<b>77</b>	<b>4 448 550</b>
TEOM - AC déduites	4 490 622	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 490 622
Redevance spéciale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tous soutiens des sociétés agréées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 916	1 916
Aides à l'emploi	354	59	-	59	0	59	24	12	-	24	0	591
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>354</b>	<b>59</b>	<b>-</b>	<b>59</b>	<b>0</b>	<b>59</b>	<b>24</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>24</b>	<b>1 916</b>	<b>2 507</b>
<b>Total charges dont TVA</b>	<b>2 744 381</b>	<b>112 654</b>	<b>-</b>	<b>54 349</b>	<b>173 326</b>	<b>153 741</b>	<b>1 022 446</b>	<b>1 572</b>	<b>-</b>	<b>186 004</b>	<b>77</b>	<b>4 448 550</b>
<b>Total produits</b>	<b>354</b>	<b>59</b>	<b>-</b>	<b>59</b>	<b>0</b>	<b>59</b>	<b>24</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>24</b>	<b>1 916</b>	<b>2 507</b>
<b>Solde Zone 4 - coût aidé TTC</b>	<b>2 744 027</b>	<b>112 594</b>	<b>-</b>	<b>54 290</b>	<b>173 326</b>	<b>153 682</b>	<b>1 022 422</b>	<b>1 561</b>	<b>-</b>	<b>185 980</b>	<b>-1 839</b>	<b>4 446 043</b>

### Zone 4 - Terres de Siagne

21 387 habitants

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4 446 042 €</b>
Frais de structure, communication et prévention	225 248 €
Collecte et pré-collecte	1 854 987 €
Traitement	2 004 176 €
TVA	364 138 €
Déductions aides à l'emploi et soutiens	- 2 507 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4 490 622 €</b>
TEOM nette (AC déduites)	4 490 622 €
Redevance Spéciale	



#### LÉGENDE :

OMR = Collecte des ordures ménagères (porte à porte, point de groupement, PAV),  
 Verre AV = Collecte du verre en point d'apport volontaire,  
 Verre PAP = Collecte du verre de porte à porte (résidence / copro),  
 RSOM - Porte à porte = Collecte sélective en porte à porte et point de regroupement),  
 RSOM - Apport volontaire = Collecte sélective en point d'apport volontaire,  
 RSOM - JRM = Collecte des JRM en point d'apport volontaire,  
 Déchets des déchèteries = Déchets déposés en déchèterie,  
 Déchets des pro cartons = Collecte des cartons dans le cadre de la RS,  
 Déchets des pro films plastiques = collecte des films plastiques dans le cadre de la RS,  
 Encombrants = Collecte des dépôts sauvages et des encombrants.



## Zone TEOM 5 : Monts d'Azur

Dans le cadre de l'élaboration de la matrice, deux points doivent être précisés :

- Le Verre en Porte à porte (PAP) doit être associé au verre en apport volontaire (AV) car il n'y a pas de collecte du verre en porte à porte sur le territoire.
- Les déchets RSOM – Apport Volontaire et des pro-cartons doit être associé à la base RSOM – porte à porte car il n'y a pas de RS appliquée sur le territoire.

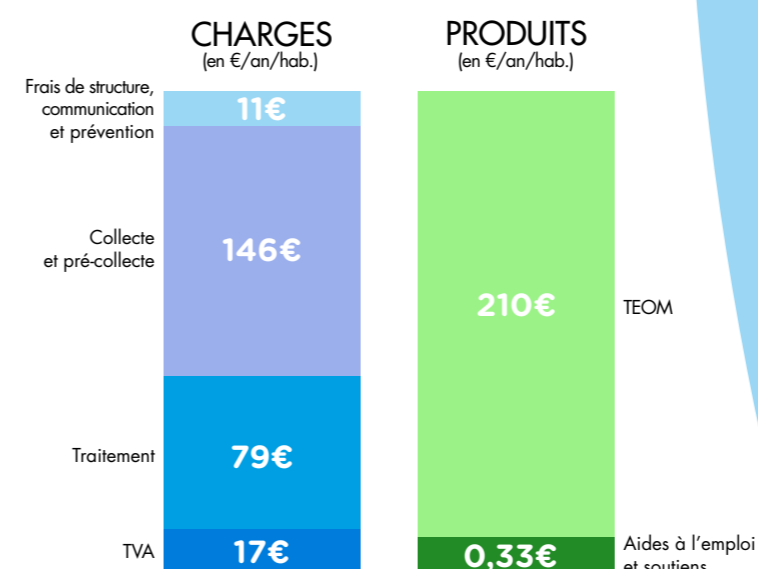
### FLUX DE DÉCHETS

	OMR	Verre AV	Verre PAP	RSOM - JRM	RSOM - Porte-à-porte	RSOM - Apport volontaire	Déchets des déchèteries	Déchets des pro cartons	Déchets des pro films plastiques	Encombrants	Textiles	TOTAL
Charges de structure	21 813	3 656	-	-	2 457	-	3 346	-	-	2 002	-	33 273
Communication	1 634	1 151	-	-	1 742	-	490	-	-	136	54	5 207
Prévention	871	60	-	-	60	-	365	-	-	60	0	1 415
Pré-collecte	10 366	32 025	-	-	5 944	-	-	-	-	-	-	48 335
Collecte	280 978	59 592	-	-	77 689	-	-	-	-	47 580	-	465 839
Traitement	226 956	-4 661	-	-	-25 222	-	79 263	-	-	-	-	276 335
TVA acquittée	35 961	7 926	-	-	3 353	-	8 006	-	-	4 265	9	59 519
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>578 579</b>	<b>99 747</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>66 023</b>	<b>-</b>	<b>91 470</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>54 043</b>	<b>63</b>	<b>889 924</b>
TEOM - AC déduites	738 361	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	738 361
Redevance spéciale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tous soutiens des sociétés agréées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 078	1 078
Aides à l'emploi	51	8	-	-	14	-	5	-	-	7	-	84
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>51</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>1 078</b>	<b>1 162</b>
<b>Total charges dont TVA</b>	<b>578 579</b>	<b>99 747</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>66 023</b>	<b>-</b>	<b>91 470</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>54 043</b>	<b>63</b>	<b>889 924</b>
<b>Total produits</b>	<b>51</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>1 078</b>	<b>1 162</b>
<b>Solde Zone 5 - coût aidé TTC</b>	<b>578 528</b>	<b>99 740</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>66 009</b>	<b>-</b>	<b>91 465</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>54 036</b>	<b>-1 015</b>	<b>888 762</b>

### Zone 5 - Monts d'Azur

3 499 habitants

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>888 762 €</b>
Frais de structure, communication et prévention	39 895 €
Collecte et pré-collecte	514 175 €
Traitement	276 335 €
TVA	59 519 €
Déductions aides à l'emploi et soutiens	- 1 162 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>738 361 €</b>
TEOM nette (AC déduites)	738 361 €
Redevance Spéciale	



#### LÉGENDE :

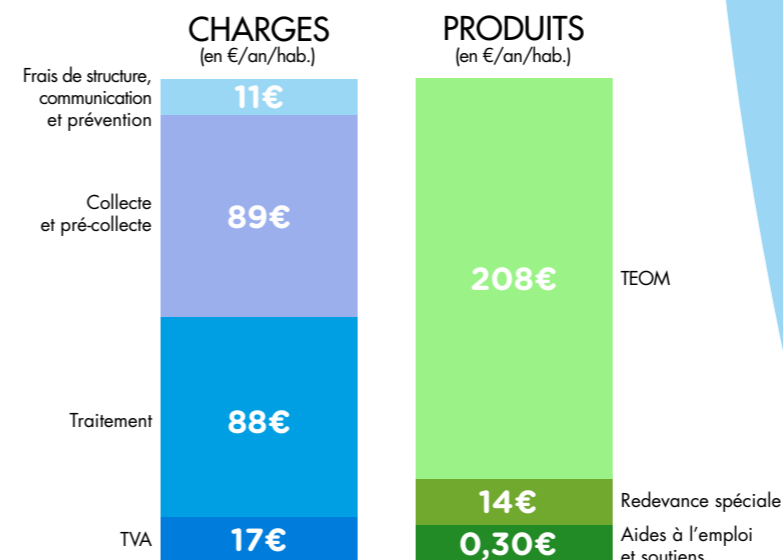
OMR = Collecte des ordures ménagères (porte à porte, point de groupement, PAV),  
 Verre AV = Collecte du verre en point d'apport volontaire,  
 Verre PAP = Collecte du verre de porte à porte (résidence / copro),  
 RSOM - Porte à porte = Collecte sélective en porte à porte et point de regroupement),  
 RSOM - Apport volontaire = Collecte sélective en point d'apport volontaire,  
 RSOM - JRM = Collecte des JRM en point d'apport volontaire,  
 Déchets des déchèteries = Déchets déposés en déchèterie,  
 Déchets des pro cartons = Collecte des cartons dans le cadre de la RS,  
 Déchets des pro films plastiques = collecte des films plastiques dans le cadre de la RS,  
 Encombrants = Collecte des dépôts sauvages et des encombrants.



FLUX DE DÉCHETS

	OMR	Verre AV	Verre PAP	RSOM - JRM	RSOM - Porte-à-porte	RSOM - Apport volontaire	Déchets des déchèteries	Déchets des pro cartons	Déchets des pro films plastiques	Encombrants	Textiles	Déchets alimentaires	TOTAL
Charges de structure	607 503	17 845	3 370	5 122	68 320	7 971	176 657	9 990		32 364	-	57 636	986 777
Communication	6 909	919	789	6 863	2 680	6 863	1 727	-		5 117	390	115	32 372
Prévention	74 630	476	296	485	449	2 014	31 042	-		356	-	25	109 773
Pré-collecte	393 001	256 041	13 425	113 179	312 656	65 349	-	-		-	-	16 104	1 169 755
Collecte	4 973 152	196 974	90 338	70 657	1 660 306	147 525	3 876	81 962		742 567	-	61 457	8 028 814
Traitement	5 809 037	-57 472	-12 725	-75 782	-520 374	-64 189	4 068 112	-10 892		-	-	6 215	9 141 929
TVA acquittée	1 074 708	41 812	8 669	8 493	131 894	13 357	408 465	6 624		24 201	28	8 344	1 726 594
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>12 938 939</b>	<b>456 595</b>	<b>104 161</b>	<b>129 018</b>	<b>1 655 930</b>	<b>178 890</b>	<b>4 689 878</b>	<b>87 684</b>		<b>804 605</b>	<b>418</b>	<b>149 896</b>	<b>21 196 014</b>
TEOM - AC déduites	21 644 288	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	21 644 288
Redevance spéciale	1 259 285	-	-	-	72 171	-	-	74 727		-	-	-	1 406 182
Autres produits	609	18	16	7	75	13	-	-		-	-	12	750
Tous soutiens des sociétés agréées	-	-	-	-	-	-	-	-		-	10 180	-	10 180
Aides à l'emploi	11 396	2 186	56	430	4 364	430	102	576		309	-	-	19 850
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>12 004</b>	<b>2 205</b>	<b>72</b>	<b>437</b>	<b>4 439</b>	<b>443</b>	<b>102</b>	<b>576</b>		<b>309</b>	<b>10 180</b>	<b>12</b>	<b>30 780</b>
Total charges dont TVA	12 938 939	456 595	104 161	129 018	1 655 930	178 890	4 689 878	87 684		804 605	418	149 896	21 196 014
Total produits	12 004	2 205	72	437	4 439	443	102	576		309	10 180	12	30 780
<b>Solde Zone CAPG - coût aidé TTC</b>	<b>12 926 935</b>	<b>454 391</b>	<b>104 089</b>	<b>128 581</b>	<b>1 651 491</b>	<b>178 446</b>	<b>4 689 776</b>	<b>87 109</b>		<b>804 296</b>	<b>-9 762</b>	<b>149 884</b>	<b>21 165 234</b>

CAPG	101 594 habitants
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>21 165 234 €</b>
Frais de structure, communication et prévention	1 128 922 €
Collecte et pré-collecte	9 198 569 €
Traitement	9 141 929 €
TVA	1 726 594 €
Déductions aides à l'emploi et soutiens	- 30 780 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>23 050 470 €</b>
TEOM nette (AC déduites)	21 644 288 €
Redevance Spéciale	1 406 182 €



LÉGENDE :

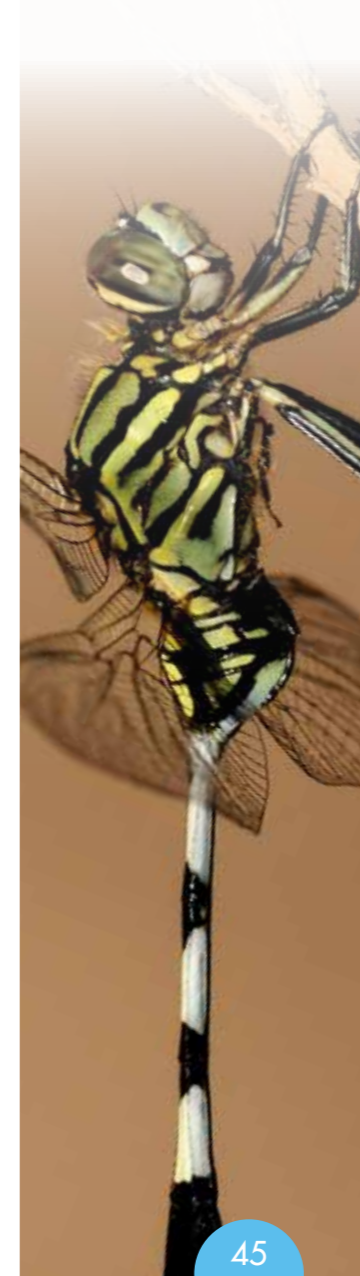
OMR = Collecte des ordures ménagères (porte à porte, point de groupement, PAV),  
 Verre AV = Collecte du verre en point d'apport volontaire,  
 Verre PAP = Collecte du verre de porte à porte (résidence / copro),  
 RSOM - Porte à porte = Collecte sélective en porte à porte et point de regroupement),  
 RSOM - Apport volontaire = Collecte sélective en point d'apport volontaire,  
 RSOM - JRM = Collecte des JRM en point d'apport volontaire,  
 Déchets des déchèteries = Déchets déposés en déchèterie,  
 Déchets des pro cartons = Collecte des cartons dans le cadre de la RS,  
 Déchets des pro films plastiques = collecte des films plastiques dans le cadre de la RS,  
 Encombrants = Collecte des dépôts sauvages et des encombrants.



### 3.4 Synthèse

Coûts réels du service et taux de couverture de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année de référence 2019 :

	Zone 1 - Vallée de la Siagne	Zone 2 - Mouans-Sartoux	Zone 3 - Grasse	Zone 4 - Terres de Siagne	Zone 5 - Monts d'Azur	TOTAUX
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3 441 018 €</b>	<b>1 978 988 €</b>	<b>10 410 424 €</b>	<b>4 446 042 €</b>	<b>888 762 €</b>	<b>21 165 234 €</b>
Frais de structure, com et prévention	249 469 €	178 432 €	435 878 €	225 248 €	39 895 €	1 128 922 €
Collecte et pre-collecte	1 549 812 €	1 037 592 €	4 242 003 €	1 854 987 €	514 175 €	9 198 569 €
Traitement	1 361 373 €	661 579 €	4 838 466 €	2 004 176 €	276 335 €	9 141 929 €
TVA	283 720 €	119 781 €	899 436 €	364 138 €	59 519 €	1 726 594 €
Déductions aides à l'emploi et soutiens	- 3 356 €	- 18 396 €	- 5 359 €	- 2 507 €	- 1 162 €	- 30 780 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>3 390 168 €</b>	<b>2 416 812 €</b>	<b>12 014 507 €</b>	<b>4 490 622 €</b>	<b>738 361 €</b>	<b>23 050 470 €</b>
TEOM nette (AC déduites)	3 207 174 €	1 967 547 €	11 240 584 €	4 490 622 €	738 361 €	21 644 288 €
Redevance Speciale	182 994 €	449 265 €	773 923 €			1 406 182 €
Taux de couverture	98,52%	122,12%	115,41%	101,00%	83,08%	108,91%
Taux de TEOM voté	16,18%	10,28%	18,73%	12,88%	16,50%	







# 04

## TEMPS FORTS

### & ACTIONS DE COMMUNICATION

1. Les moments forts de l'année : p 47
2. Les actions de communication : p 48
3. Les actions de sensibilisation : p 52

#### 4.1 Les moments forts de l'année

##### Suivi de la nouvelle collecte sur la commune de Mouans-Sartoux

Suite à la phase préparatoire d'information et d'étude auprès des foyers, le Pays de Grasse a effectué au début de l'année 2019 la dotation individuelle des 1 800 foyers concernés en bacs individuels de tri sélectif et d'ordures ménagères, ainsi qu'en documentation pratique. Sur ces 1 800 foyers, 75% ont exprimé le souhait de faire l'acquisition d'un composteur domestique afin de réduire le poids de leurs poubelle d'ordures ménagères en valorisant leurs déchets alimentaires et de jardin en compost.

Simultanément avec le retrait des points de ramassage collectifs, la nouvelle collecte a été lancée le lundi 08 avril et le Pays de Grasse et la commune de Mouans-Sartoux ont veillé à l'accompagnement des habitants en proposant chaque semaine un stand d'information sur le marché communal par les équipes d'UNIVALOM, ainsi qu'un article dans la presse locale et municipale.

Et afin de faire respecter aux habitants les consignes en vigueur et ainsi préserver la qualité du cadre de vie de la commune de Mouans-Sartoux, le Pays de Grasse a doté ses équipes de collecte d'adhésifs « bac non rentré ! ». Ce support « mémo » responsabilise tous les citoyens collectés en porte-à-porte, en leur rappelant que les containers doivent être sortis la veille au soir puis rentrés le lendemain dès le passage de la benne.

Les 8 premiers mois qui ont suivi le lancement de cette nouvelle collecte ont déjà laissé observer une réduction très encourageante de plus de 600 tonnes d'ordures ménagères.



##### Expérimentation du Relais tri mobile du Pays de Grasse

Dans le cadre de leur politique respective de lutte contre les dépôts sauvages sur la voie publique au profit des solutions qui encouragent la valorisation des déchets, le Pays de Grasse et son partenaire Véolia ont expérimenté pour une durée de 5 mois un « Relais tri mobile » à l'occasion des Matinales du Cours à Grasse.



Venant en appui du réseau des déchèteries de Cap Azur, ce nouveau service de collecte de proximité inédit pour les habitants de la ville de Grasse, leur permet pendant la durée du marché communal de venir déposer gratuitement leurs déchets spéciaux afin de leur donner une seconde vie.

Cette dynamique revêt également une dimension solidaire puisque le partenariat du Pays de Grasse avec l'association Solicités lui permet de conserver les déchets collectés encore en état de marche ou facilement réparables, pour les réinjecter dans l'économie locale et recréer ainsi une nouvelle ressource.



## 4.2 Les actions de communication

### Organisation du premier Challenge « D-Cliiink » dans les collèges

Afin de poursuivre l'essor de la solution Cliiink sur son territoire, tout en éduquant les jeunes générations aux enjeux du développement durable, le Pays de Grasse a organisé du 04 octobre au 04 novembre 2019 son premier challenge inter-collèges pour le tri du verre « D-Cliiink ! ».

Le principe était simple : en l'espace d'un mois, le collège qui comptabiliserait le plus grand nombre d'inscriptions à l'application Cliiink remporterait une dotation financière d'un montant de 350€, pour l'achat de fournitures, d'un projet ou d'une sortie scolaire, ou pour en faire don à l'association caritative de son choix.

Grâce au soutien du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et de l'Inspection académique de Nice, 5 collèges du territoire du Pays de Grasse se sont inscrits au challenge, ce qui a ainsi permis de sensibiliser plus de 2 200 élèves aux enjeux du recyclage du verre.

En générant près de 300 nouvelles inscriptions et avec plus de 5 350 emballages en verre triés dans les dispositifs Cliiink, le collège Les Jasmins a remporté cette première édition qui sera réitérée en 2020 dans les collèges et déclinée dans les établissements de l'enseignement supérieur.

Au total, ce premier challenge aura généré :

- 650 nouvelles inscriptions à l'application Cliiink,
- Plus de 14 000 emballages en verre recyclés,
- Une économie de 2 000 kg de CO<sub>2</sub>, 2 440 litres d'eau et 2 845 kg de sable.



### Organisation du 2<sup>ème</sup> et du 3<sup>ème</sup> Challenge « Cliiink pour Adrien »

Après le succès de la première édition qui s'est déroulée en 2018, le Pays de Grasse toujours en collaboration avec son mécène partenaire, le Super U de Pégomas, et l'association humanitaire Adrien, a relancé l'organisation de deux nouveaux challenges du 18 septembre au 31 octobre, et du 16 novembre au 16 décembre 2019.

Le principe de l'événement restait inchangé à savoir inciter les habitants du Pays de Grasse à déposer un maximum d'emballages ménagers en verre dans les dispositifs Cliiink du territoire et les inviter à faire don de leurs points cumulés afin d'atteindre l'objectif des 10 000 points donnés à l'association. Un succès confirmé très rapidement à deux reprises qui a une nouvelle fois témoigné de l'engouement de la population pour les opérations de solidarité, et qui a permis le versement de deux chèques de 1 000 € de la part du mécène en faveur de l'association locale oeuvrant pour les enfants malades du département des Alpes-Maritimes.





## Organisation d'un challenge Cliiink pour le deux millionième dépôt

Après avoir célébré en 2018 le passage du seuil du million d'emballages déposé, le Pays de Grasse et Terradona ont de nouveau organisé courant mars 2019 un nouveau challenge sur les réseaux sociaux visant à récompenser l'auteur du deux millionième dépôt Cliiink. C'est ainsi que le lundi 20 mai, l'heureuse trieuse grasseoise, Mme LONGOUR, a remporté ce 2<sup>ème</sup> challenge et s'est vue remettre des mains du Président Jérôme Viaud, un bon pour un week-end familial à la Réserve naturelle des Monts d'Azur à Thorence pour 4 personnes.



## Lancement de la dynamique des Familles « zéro déchet » sur le Pays de Grasse

Engagé dans une politique de réduction des déchets, le Pôle métropolitain Cap Azur, par le biais du SMED 06, a déployé en septembre la démarche des « Familles zéro déchet ». Cette dynamique tend à casser le modèle actuel de consommation des ressources planétaires, en promouvant des nouveaux choix de consommation et des alternatives au tout jetable : achat en vrac, tri sélectif, compostage, apprentissage du faire soi-même, réutilisation...

Sur le territoire du Pays de Grasse, 80 foyers de Grasse, La Roquette-sur-Siagne et Saint-Vallier-de-Thiery ont bénéficié pendant 6 mois de cet accompagnement et des ateliers pratiques proposés en faveur d'un mode de vie éthique et plus respectueux de notre environnement.



## Remise de chèque annuelle à la Ligue contre le cancer

Dans le cadre de la poursuite de sa communication autour des enjeux du recyclage du verre sur son territoire, le Pays de Grasse a organisé une nouvelle cérémonie de remise de chèque à l'association partenaire de la Ligue contre le cancer.

Au titre des 2 681 tonnes de verre collectées en 2018 sur son territoire, le Pays de Grasse a remis à l'association un chèque d'un montant de 8 177,05 € en faveur de la Recherche et de l'aide aux malades du département des Alpes-Maritimes. Par cette dimension sociale et humaine, le Pays de Grasse renforce chaque année l'importance du tri du verre, en donnant au grand public une motivation supplémentaire afin de se mobiliser pour le tri sélectif.



## Habillage d'une partie de la flotte de collecte du Pays de Grasse avec la campagne de communication sur le tri sélectif de Cap Azur

Les 4 collectivités du Pôle métropolitain Cap Azur ont initié en novembre 2018 leur première campagne de communication sur le tri intitulée « Le tri, ma seconde nature », qui a été déployée sous différents supports d'affichage. Afin de rendre visible cette communication auprès de la population de son territoire, le Pays de Grasse a décliné cette campagne sur le tri des emballages ménagers, du verre et du papier, sur les 22 camions de son prestataire de collecte en service sur les secteurs de la ville de Grasse et de la vallée de la Siagne.





### 4.3 Les actions de sensibilisation

#### Poursuite de la gratuité du composteur individuel pour tous les habitant.es du territoire

Afin de faire progresser la pratique du compostage domestique sur son territoire, le Pays de Grasse a poursuivi en 2019 sa dynamique de gratuité du composteur individuel. Pour tout habitant.e intéressé.e, l'unique condition à remplir est de suivre une formation obligatoire sur l'utilisation du composteur et la technique pour obtenir un bon compost. Cette démarche exemplaire a d'ailleurs été reprise et déclinée cette année-là à l'échelle du Pôle métropolitain Cap Azur. En 2019, 4 sessions de formation ont eu lieu pour un total de 301 habitants.

#### Interventions de l'équipe des Ambassadeurs du tri du Pays de Grasse

L'équipe du Pays de Grasse promeut les enjeux de la collecte sélective auprès des habitants, elle les accompagne dans la bonne compréhension des gestes éco-citoyens et dans leur mise en pratique au quotidien. Les différentes missions qui leur sont confiées :

- Démarchage en porte-à-porte sur des secteurs cibles,
- Stand de sensibilisation (grande distribution, résidences collectives, marchés, campings...),
- Opérations de phoning,
- Contrôles qualité lors des suivis de collecte et au déchargement des camions au centre de tri,
- Distribution d'outils de communication dans les points municipaux.

En 2019, l'équipe des Ambassadeurs du tri du Pays de Grasse a également été associée à de nombreuses manifestations communales pour y sensibiliser les participants :

- Accueil des nouveaux arrivants de la ville de Grasse,
  - Sensibilisation centre de loisirs de La Roquette-sur-Siagne et école primaire F. Mistral - Peymeinade,
  - Sensibilisations Week-end éco-citoyen - Pégomas, Festi'Sol - Grasse, Printemps des enfants
  - Sensibilisations Forums des associations La Roquette-sur-Siagne, Grasse et Saint-Vallier-de-Thiery,
  - Sensibilisation Journée Nationale des H.L.M au Domaine du Gabre - Peymeinade, Journée de la Pêche - La Roquette-sur-Siagne, Eco rencontre - Saint-Cézaire-sur-Siagne, Clean Walk - Grasse, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> édition du Plogging - Grasse, Fête de la Bière - Grasse,
- Ce sont ainsi près de 8 620 habitants du Pays de Grasse qui ont été sensibilisés.



#### Numéro vert gratuit pour les habitants

Tout le long de l'année, le Pays de Grasse renseigne et accompagne les habitant.es dans la gestion éco-citoyenne de leurs déchets.

Un numéro vert leur est gratuitement mis à leur disposition tous les jours, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 pour toutes réclamations :

- question sur les consignes de tri,
- problème de collecte,
- maintenance sur des bacs,
- demande de sacs jaunes,
- demande d'enlèvement d'encombrants pour les personnes âgées ou à mobilité réduite,
- fréquences de collecte,
- accès au réseau des déchèteries,
- demande d'acquisition d'un composteur individuel.

Le Service collecte et gestion des déchets du Pays de Grasse est également ouvert au public directement au siège de la CAPG (57, Avenue Pierre Sépard - Bâtiment 24bis - 06130 GRASSE) ou par email à [collecte@paysdegrasse.fr](mailto:collecte@paysdegrasse.fr)

En 2019, l'activité du numéro vert a représenté 10 574 appels (881 appels/mois ou 44/jour) répartis de la manière suivante :

- 7 200 appels des habitants de l'ensemble du territoire,
- 14 400 sacs jaunes distribués,
- 1 409 rendez-vous pour l'enlèvement d'encombrants répartis sur les communes de la zone 1 (Vallée de la Siagne), la zone 2 (Mouans-Sartoux) et la zone 3 (Grasse).

L'année 2019 a donc connu un pic (1 798 appels supplémentaires entrants) correspondant à la mise en place de la nouvelle organisation de collecte sur la commune de Mouans-Sartoux, avec le passage en porte-à-porte et la suppression des points de regroupements. Les administrés étaient essentiellement ceux absents lors des dotations et qui ont donc contacté le Pays de Grasse afin d'être équipé en dispositif individuel.







05

# PERSPECTIVES

POUR L'ANNÉE  
2020

1. Les projets : p 55
2. Les actions de communication : p 56

## 5.1 Les projets pour l'année 2020

### Suivi de la nouvelle collecte sur la commune de Mouans-Sartoux

Suite à la réorganisation en profondeur de la collecte des déchets ménagers, qui a évolué vers un ramassage en porte-à-porte, les efforts concédés par les administrés se sont traduits dès les premiers mois par un recul des tonnages d'ordures ménagères collectés, et par une légère amélioration des performances de tri.

En revanche, malgré la communication dans la presse locale et la sensibilisation effectuée par les Ambassadeurs du tri d'UNIVALOM lors de la remise des bacs aux particuliers, le Pays de Grasse observe en parallèle la présence récurrente de sacs noirs opaques dans le tri sélectif. Le règlement de collecte en vigueur sur le territoire de la CAPG interdisant leur ouverture, ces derniers sont considérés comme refus de tri et sont dirigés vers la filière de traitement des ordures ménagères.

Cette problématique impactant la qualité des matériaux collectés et entraînant des coûts de collecte et de traitement supplémentaires, le Pays de Grasse mettra chronologiquement en application pour l'année 2020 les actions correctives suivantes :

- conduite d'une campagne de suivi de collecte afin de cibler les foyers responsables d'erreur
- distribution dans les boîtes à lettres d'un courrier de rappel des consignes à respecter avec joint le guide du tri sélectif,
- vérification de la bonne prise en compte des consignes par une nouvelle action de contrôle visuel du contenu du bac jaune des foyers concernés, ainsi que la possibilité de refuser la collecte du bac en cas d'erreurs persistantes. Les foyers concernés seront alors avertis par la pose d'un autocollant sur leur bac et ils se verront contraints de corriger leurs erreurs jusqu'à la prochaine collecte.

La somme de ces initiatives devrait permettre une plus grande rigueur de la population dans le respect des règles de tri ainsi qu'une amélioration qualitative et quantitative du tri sélectif sur la commune de Mouans-Sartoux, le tout au bénéfice d'un cadre de vie préservé.

### Renforcement de la flotte d'appareils photos numériques du Pays de Grasse

Depuis 2018, le Pays de Grasse est engagé auprès des communes membres de son territoire pour les accompagner dans la lutte contre les dépôts sauvages. Un dispositif d'une trentaine d'appareils photos numériques est mis gratuitement à leur disposition et leur permet de constater et de sanctionner toutes les incivilités commises sur la voie publique.

Fort des retours d'expériences positifs, le Pays de Grasse étoffera en 2020 son dispositif de surveillance de 16 nouveaux appareils photos, portant ainsi sa flotte à un total de 46 modèles en faveur d'un plus grand respect du cadre de vie.



## Élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Pays de Grasse

Dans la continuité de l'étude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers conduite en 2016 sur son territoire, le Pays de Grasse appliquera la réglementation en élaborant son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Aussi, les objectifs de réduction de la production de déchets et d'évolution du comportement de la population sur lesquels repose le PLPDMA allant dans le sens des politiques territoriales conduites par les 4 collectivités membres de Cap Azur, il sera envisagé une démarche de mutualisation de ce programme à l'échelle du territoire métropolitain.

En collaboration avec les deux syndicats de traitement compétents du SMED et d'UNIVALOM, un comité de pilotage composé d'élus et de techniciens des 4 entités sera constitué avec pour mission l'analyse des atouts et faiblesses du territoire, l'élaboration d'un programme d'actions commun et par collectivité avec la définition d'indicateurs dont l'évolution sera mesurée tous les ans.

### Projet d'engagement dans la Charte « Zéro plastique » de la Région Sud

Parce que l'abandon de déchets plastiques dans les milieux naturels impacte fortement la biodiversité, alimente le changement climatique et dégrade la santé et le cadre de vie des humains, la Région Sud a élaboré la Charte d'engagement « Zéro plastique » visant à engager à ses côtés les collectivités et les intercommunalités à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre, à préserver les milieux et à contribuer au bien-être et à la santé des habitants.

Depuis sa création, le Pays de Grasse s'est engagé dans une politique dynamique et volontariste reposant sur des convictions similaires, avec la conduite de nombreuses démarches telles que l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques en 2017 ou encore le lancement de la dynamique des Familles « zéro déchet » en 2019.

Dans une optique d'amélioration continue et de valorisation de ses actions, le Pays de Grasse envisage donc son adhésion à cette charte qui renforcera ses objectifs :

- de sensibilisation sur la réduction des déchets,
- d'utilisation raisonnée des matières plastiques dans le fonctionnement de la collectivité,
- de gestion et de valorisation des déchets plastiques.

## 5.2 Les actions de communication

### Poursuite de la dynamique des Familles « Zéro déchet »

Suite au succès remporté par la première édition sur le territoire du Pays de Grasse, qui a été portée par le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMEDO6) et qui a permis à

80 foyers d'expérimenter et de valoriser un nouveau mode de consommation alternatif au tout jetable, le Pôle métropolitain Cap Azur réitérera la démarche militante et citoyenne des Familles « zéro déchet » pour une deuxième saison.

Les foyers volontaires de trois nouvelles communes pourront de nouveau s'inscrire dans ce dispositif ludique et pédagogique d'une durée de six mois.

### Élargissement du concours « D-Cliiink » à l'enseignement supérieur

Afin de poursuivre l'essor de la solution Cliiink auprès des jeunes générations, tout en les sensibilisant aux enjeux du développement durable, le Pays de Grasse en lien avec Terradona envisage d'élargir l'organisation du concours « D-Cliiink » aux établissements d'enseignement supérieur de son territoire.

En lien avec le Rectorat de l'académie de Nice, le Pays de Grasse proposera ainsi aux formations de l'enseignement supérieur et aux organismes de recherche du campus multisite GRASSE CAMPUS, la participation à ce nouveau challenge pour éduquer ces centaines d'élèves et citoyens du territoire aux enjeux du recyclage du verre.

Sur le même principe et sur une période définie, l'établissement qui comptabilisera le plus grand nombre d'inscriptions à l'application Cliiink remportera une dotation financière pour un projet ou pour en faire don à l'association caritative de son choix.

### Organisation d'une semaine de promotion du compostage par Cap Azur

Après avoir adopté en 2019 la démarche du Pays de Grasse de mise à disposition gratuite d'un composteur pour les particuliers volontaires, Cap Azur souhaitera accentuer à l'automne la promotion de cette pratique éco-citoyenne par la conception d'un guide pratique commun et par une campagne de communication envers le grand public, les écoles et les entreprises.

En partenariat avec les syndicats de traitement compétents du SMEDO6 et d'UNIVALOM, il sera envisagé une communication dans la presse locale (affichage, spot radio, journaux...), la distribution gratuite de compost pour les habitants détenteurs d'une carte d'accès en déchèterie sur l'ensemble du réseau de Cap Azur, un focus sur les formations à venir sur le territoire ainsi qu'un rappel sur les conditions pour la mise en place d'un composteur collectif et sur les alternatives existantes pour la gestion des déchets verts.





# SERVICE COLLECTE DES DÉCHETS DU PAYS DE GRASSE :

 **0 800 506 586**  
appel gratuit depuis un poste fixe

 **collecte@paysdegrasse.fr**

Communauté d'Agglomération  
du Pays de Grasse  
57, Avenue Pierre Sémard  
06130 Grasse  
contact@paysdegrasse.fr  
www.paysdegrasse.fr

Tel : 04 97 05 22 00  
Fax : 04 92 42 06 35

